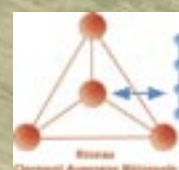


Le Val d'Allier :

un territoire de projets fédérateurs



Janvier 2007 - Plaque urbaine Clermont - Vichy

LE VAL D'ALLIER

Le Val d'Allier

Territoire de projet fédérateur et enjeu de coopération métropolitaine



Dans le cadre de l'élaboration du projet de coopération métropolitaine lancé fin 2005 par le réseau Clermont Auvergne Métropole, la mise en valeur du val d'Allier à l'échelle de la plaque urbaine a été identifiée, dès l'engagement de la démarche, comme enjeu fédérateur évident. Telle est l'origine de cette présentation synthétique dont les illustrations sont tirées de documents existants et disponibles. Ce document est le fruit d'une réflexion particulière menée au sein du groupe de travail «plaque urbaine», auquel se sont associés les responsables techniques des différentes institutions concernées par l'Allier.

Ce thème de mise en valeur du val d'Allier sur l'espace métropolitain est à intégrer dans la définition plus large d'un véritable projet de territoire Val d'Allier. C'est ainsi que les projets d'infrastructures (aménagement routier, nouveaux ouvrages de franchissement, ...) et les projets d'aménagement (zones d'urbanisation, pôles d'activités, pôles touristiques et de loisirs, ...) devraient prendre en compte l'Allier en considération en tant qu'espace naturel à préserver et atout majeur de développement territorial.

Pour cela, il semble très important d'élargir cette coopération, afin de mieux impliquer les principales collectivités concernées qui doivent s'accorder afin d'anticiper les évolutions, notamment celles apportées par la nouvelle loi sur le Développement des Territoires Ruraux et par le transfert souhaité, par l'État, du Domaine Public Fluvial.

• **Axe de communication depuis la préhistoire,**

Depuis les temps les plus reculés, les rivières ont été, pour les hommes et leurs activités, des axes de communication, des lieux de vie et de ressources. De tous temps, elles ont aussi imposé leurs contraintes aux populations qui habitaient les vallées : menace des inondations et difficulté de franchissement. Pour toutes ces raisons, les grandes rivières ont constitué, bien avant les routes, des éléments fondateurs de l'aménagement du territoire, en même temps qu'elles ont souvent représenté des frontières dans la géographie humaine.

• **oublié à l'époque contemporaine,**

Il y a encore un siècle et demi, l'Allier jouait pleinement ce rôle d'axe fédérateur pour les habitants de sa vallée en général et ceux de la grande plaine de la Limagne en particulier. Mais le développement des transports ferroviaires a d'abord condamné la batellerie fluviale ; puis à partir des années 50, ce furent l'exode rural, la mutation de l'agriculture et ensuite l'avènement de la société urbaine de consommation et de loisirs, et l'évolution culturelle de notre pays qui éloignèrent progressivement les habitants de la rivière, jusqu'à en faire oublier l'importance et la richesse.

• **moins agressé que les autres fleuves,**

Cet oubli collectif de la qualité du fleuve s'est doublé d'une agression en règle durant les cinquante années suivantes : croissance des pollutions urbaine et industrielle, extraction en masse de granulats, irrigation et pollution chimique de l'agriculture, enrochement de berges et nouveaux obstacles... Malgré cela, et parce qu'il ne traversait pas de secteurs de grand développement urbain ou industriel, l'Allier a été beaucoup moins endigué que la plupart des fleuves, et sa dynamique naturelle a été en partie préservée, en même temps que sa biodiversité et son paysage, par voie de conséquence.

• **sauvage encore grâce à sa mophodynamique,**

C'est pourquoi, l'Allier avec son emblématique saumon représente une des dernières «rivières sauvages» d'Europe et un axe migratoire majeur, ce qui en fait aujourd'hui, sur un plan écologique et environnemental, un atout précieux pour les régions qu'il traverse. Bien sûr, cette qualité de rivière sauvage n'est pas également préservée tout le long de son cours et si on peut considérer que ses deux parties extrêmes (*le Haut Allier et l'Allier aval de Moulins au bec d'Allier*) sont globalement dans le meilleur état de préservation, ce n'est pas le cas pour sa partie centrale des limagnes auvergnate et bourbonnaise, notamment pour sa partie «métropolitaine» entre les agglomérations de Clermont-Ferrand et de Vichy, qui constitue la section la plus perturbée par les interventions humaines de toutes sortes.

• **et principale ressource en eau potable.**

Il est intéressant de constater que c'est aussi dans cette partie du val d'Allier que l'alimentation en eau potable du plus grand nombre de ses habitants dépend de la ressource fournie par la rivière et ses nappes phréatiques, elle-même fortement dépendante de la préservation de ses milieux naturels : capacité de stockage et de protection des nappes, épuration naturelle par la flore et la faune benthique, qualité des eaux de ruissellement, etc....



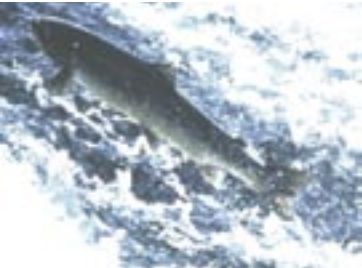
Des silex taillés provenant de Touraine - Collection J. Herbach



Une gabarre de Château sur Allier - Mairie de Château



Exploitation de gravières à Pérignat-sur-Allier
Liegard / Tailland



Source photo : www.loirenature.org



Captages d'eau potable de Cournon d'Auvergne
Liegard / Tailland

Pour l'ensemble de ces raisons, la reconquête de l'Allier et la préservation de ses équilibres naturels, y compris entre les bassins de Clermont-Ferrand et Vichy, représentent un double enjeu :

- Conforter la continuité et la richesse de l'Allier sauvage dans son ensemble, comme couloir écologique et axe migratoire.
- Améliorer et préserver les conditions de préservation et de gestion de la ressource en eau potable pour les habitants du territoire métropolitain.

La poursuite de ces deux enjeux majeurs en soulève un troisième en terme de développement :

- Favoriser la ré-appropriation de la rivière par ses populations riveraines, dans le double contexte de renouveau des loisirs de proximité et d'aspiration à un rapprochement plus respectueux avec la nature.

Telles sont les orientations que pourrait viser une coopération métropolitaine consacrée à la protection et à la mise en valeur du val d'Allier.



Actuellement plusieurs acteurs ont entrepris des actions dans ce sens, qu'il conviendrait de coordonner et de compléter dans le cadre d'un Schéma de Référence élaboré avec la plus large concertation partenariale :

- SAGE de l'Allier aval conduit par la Commission Locale de l'Eau et animé par l'Etablissement Public Loire.
- Document d'Objectifs Natura 2000 sur le val d'Allier nord, en cours d'élaboration, complétant les DOCOB du val d'Allier sud et du val d'allier bourbonnais.
- Schéma de Développement Durable du val d'Allier, engagé par la Région Auvergne.
- Voie verte de découverte de la rivière Allier projetée par la Région Auvergne.
- Réseau de sites protégés (*Loire Nature*), gérés par les grandes associations environnementales (*LPO, CEPA, Conservatoire des sites de l'Allier, WWF*).
- Projet d'Observatoire de l'Allier, dans le cadre du 3^e Plan Loire Grandeur Nature.
- Programme Pluri-Formation «rivière Allier» lancé par l'Université Blaise-Pascal.
- Grand projet de réalisation d'une Ecozone sur le val d'Allier, lancé dans le cadre du Plan Vert du Grand Clermont.
- Mise en valeur du grand site inscrit du lac d'Allier, entreprise par la Ville de Vichy et Vichy Val d'Allier (*rive droite et parcs naturels urbains*).
- Développement, sur le site de l'Observatoire des poissons migrateurs de Vichy, d'une Maison de la Rivière Allier, pôle de référence et de sensibilisation.



Système d'irrigation dans la plaine de la Limagne
(Bessay-sur-Allier) - Liegard / Tailland



Crue de décembre 2003 à Mezel - CEPA-JS

Le présent dossier de présentation de ce «Val d'Allier Métropolitain» propose une première synthèse de ces enjeux, illustrée par l'arborescence ci-après, et des projets susceptibles de concourir aux objectifs identifiés : projets structurants d'itinéraire de découverte, d'observatoire et de recherche/enseignement, réseau de sites protégés et couloir écologique, constitution des deux pôles urbains de référence sur Clermont et Vichy.

Mais seul l'éclairage d'ensemble pouvant être apporté par l'élaboration concertée du Schéma de Référence proposé pourra permettre de préparer la véritable ambition de développement durable que tous les acteurs concernés, institutionnels et associatifs, s'accordent à attacher à la préservation et à la mise en valeur du val d'Allier.

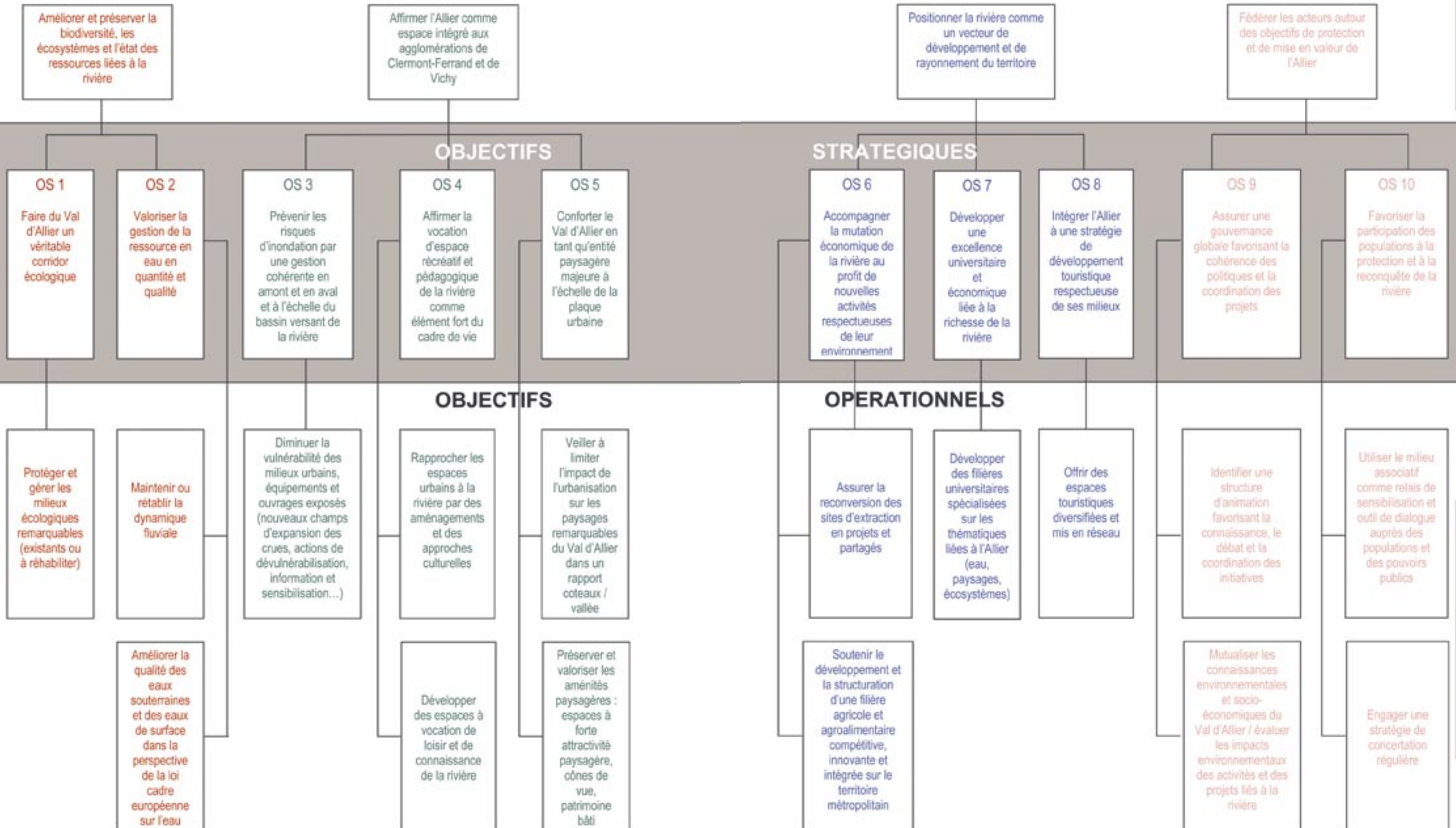
OBJECTIFS GLOBAUX

DE DEVELOPPEMENT DURABLE

INDICATEURS D'IMPACT

INDICATEURS DE RESULTAT

INDICATEURS DE REALISATION



LE CORRIDOR ÉCOLOGIQUE

Faire du Val d'Allier un véritable corridor écologique

Le val d'Allier abrite un patrimoine naturel remarquable et des milieux naturels rares, partout ailleurs menacés en Europe. Grèves, forêts alluviales, boires : autant de milieux fragiles, autant d'espèces emblématiques qui en dépendent, dont de nombreux oiseaux, de mammifères, de reptiles et de poissons migrateurs. Grâce à cette richesse écologique, l'Allier constitue un axe migratoire majeur pour les oiseaux et les poissons migrateurs, dont le plus en vue est le saumon atlantique. Afin de faire du val d'Allier un véritable corridor écologique, il est nécessaire de mettre en œuvre les politiques et outils de protection et de gestion environnementale, tels que Natura 2000, Les Espaces Naturels Sensibles des Départements, Les sites Loire Nature, et autres outils réglementaires (ZNIEFF, arrêté de biotope, ...) ainsi que de permettre une continuité entre ces divers périmètres.

• Une faune remarquable

Sur un tronçon alluvial relativement préservé de l'Allier long d'une dizaine de kilomètres, il est possible de recenser 35 à 45 espèces de mammifères (55 % des espèces présentes en Auvergne), 90 à 105 espèces d'oiseaux nicheurs (50 %), 35 à 42 espèces de poissons (80 %) et 35 à 45 espèces de libellules (55 %). Les variations de richesse identifiées d'un tronçon de rivière à l'autre sont fonction de l'intensité de la dynamique fluviale de la rivière, mais aussi à l'état actuel des connaissances naturalistes.



www.loirenature.org

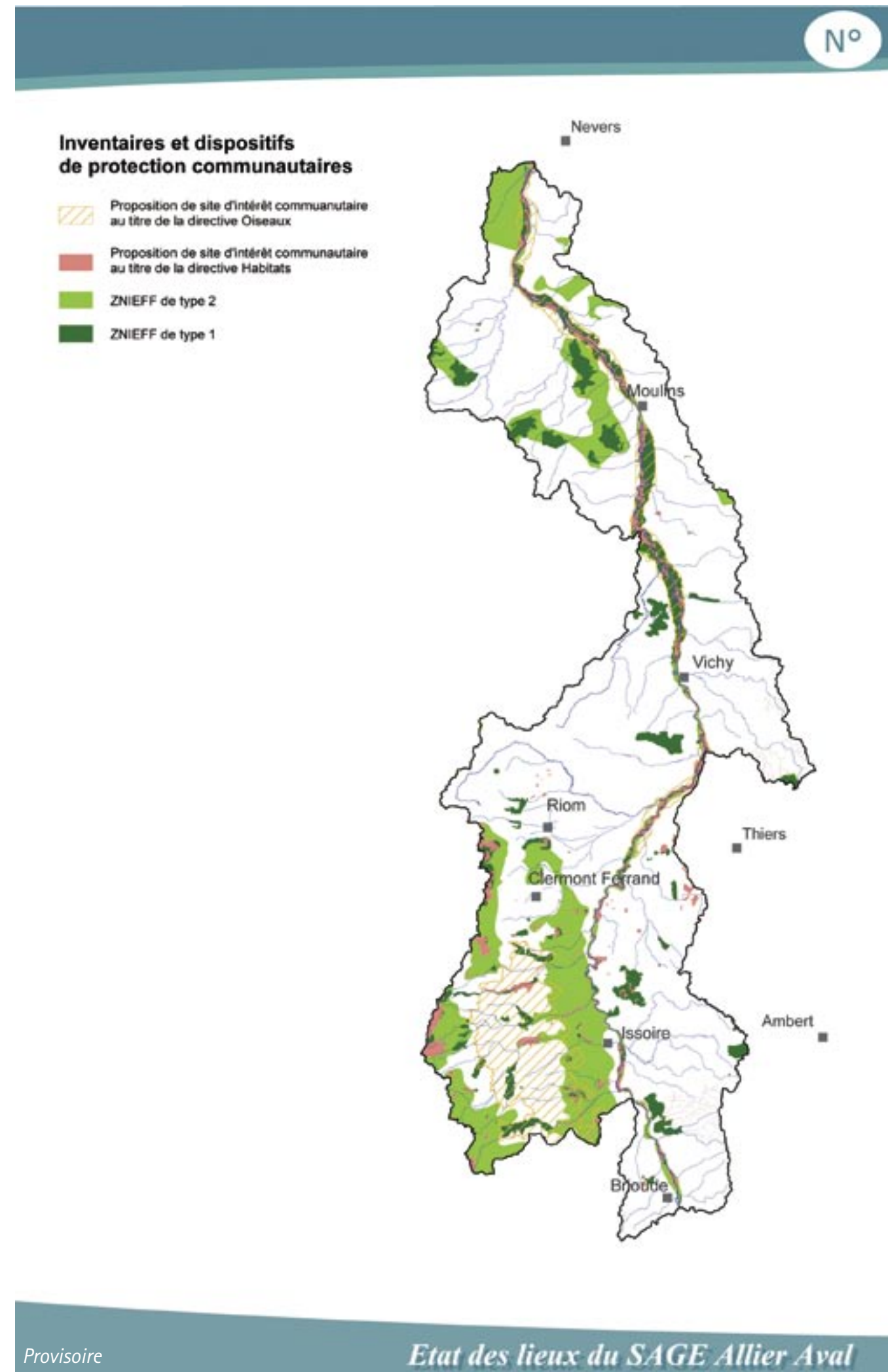
• Une flore emblématique des milieux humides

La mosaïque de milieux naturels très variés du val d'Allier accueille également une flore particulièrement riche. Au moins 16 espèces végétales protégées à l'échelle nationale ou régionale sont présentes dans le val d'Allier auvergnat. Sur les 2171 espèces végétales présentes en Auvergne, le val d'Allier en accueille au moins 600, soit le quart de la flore de la région.

• Des milieux fragilisés par les interventions humaines

Milieux et espèces souffrent de la diminution des surfaces de grèves et du nombre de boires et d'îles, de la baisse de niveau de la nappe phréatique, de la banalisation de la végétation, de l'assèchement des boires du fait de l'incision, et des pollutions diverses. Les enjeux pour préserver ces milieux naturels fragiles sont les suivants :

- Maintien de la dynamique fluviale.
- Contrôle de l'artificialisation des berges dégradées par les activités humaines (*gravières, agriculture, habitats*).
- Contrôle de la fréquentation de certains sites très visités (*piétinement, déboisement...*).
- Lutte contre les mauvais comportements (*dépôt d'ordures, quads et motos...*).
- Contrôle des espèces invasives (*renouée du Japon, jussie*).
- Recul des impacts de l'agriculture intensive (*cultures irriguées, eaux de ruissellement...*).
- Promotion d'une gestion unifiée des espaces naturels afin d'éviter les ruptures et d'assurer leur continuité, notamment pour le maintien des espèces migratrices.



L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Valoriser la gestion de la ressource en eau en quantité et qualité

Pour une grande partie des habitants de la plaque urbaine l'alimentation en eau potable est réalisée par prélèvement sur la nappe alluviale de l'Allier, cela en concurrence avec l'agriculture irriguante. C'est la raison pour laquelle, compte tenu des menaces pesant sur celle-ci le principal objectif du SAGE Allier aval en cours d'élaboration sera de préserver cette ressource en quantité et en qualité.

• Un compromis à rechercher pour diminuer la pression de l'agriculture intensive :

Même si le volume annuel des prélèvements effectués par les irriguants ne dépasse pas la moitié de celui prélevé pour l'alimentation en eau potable, cette pression s'exerce durant l'été seulement, lui étant en réalité deux fois supérieure à cette période.

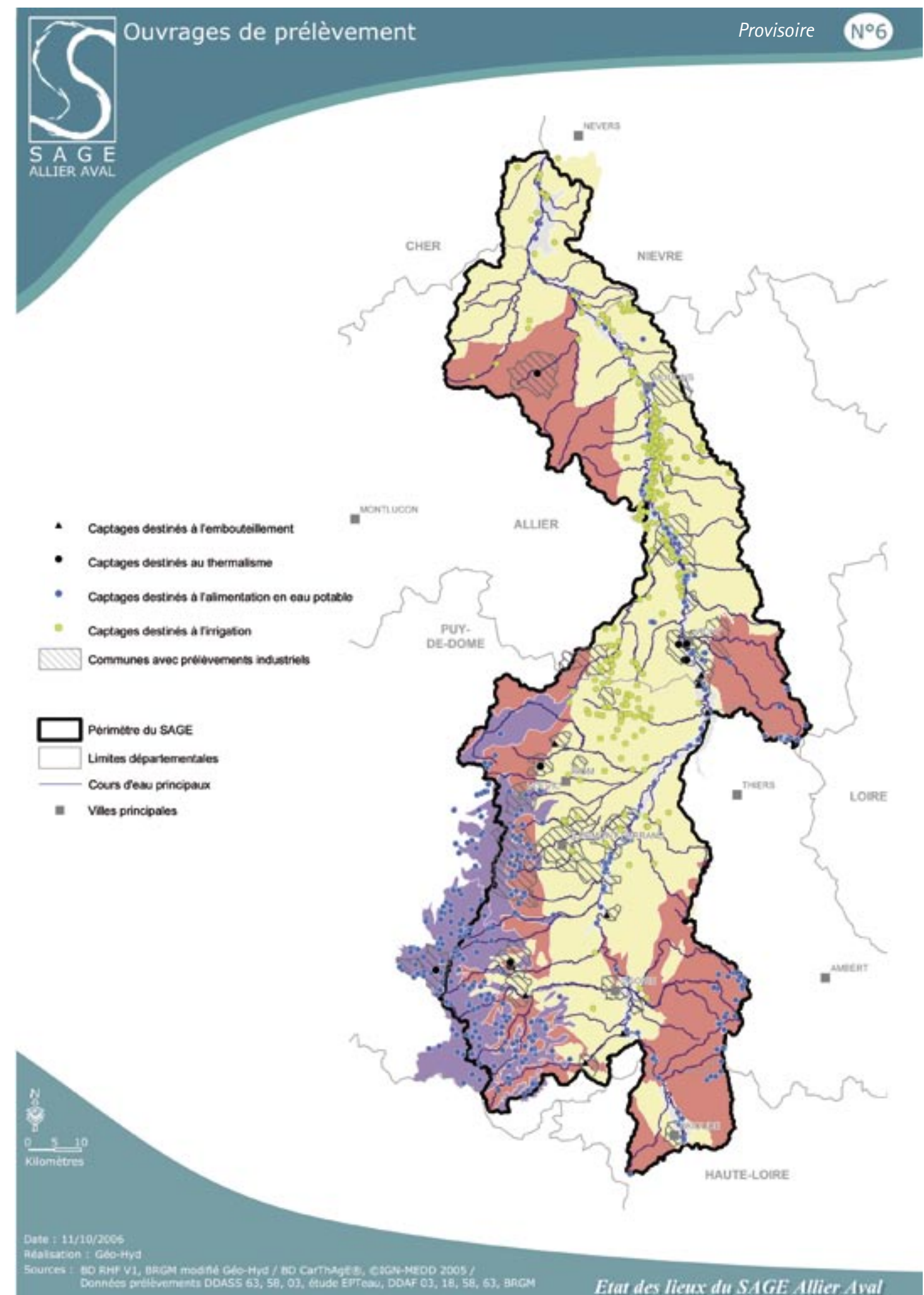
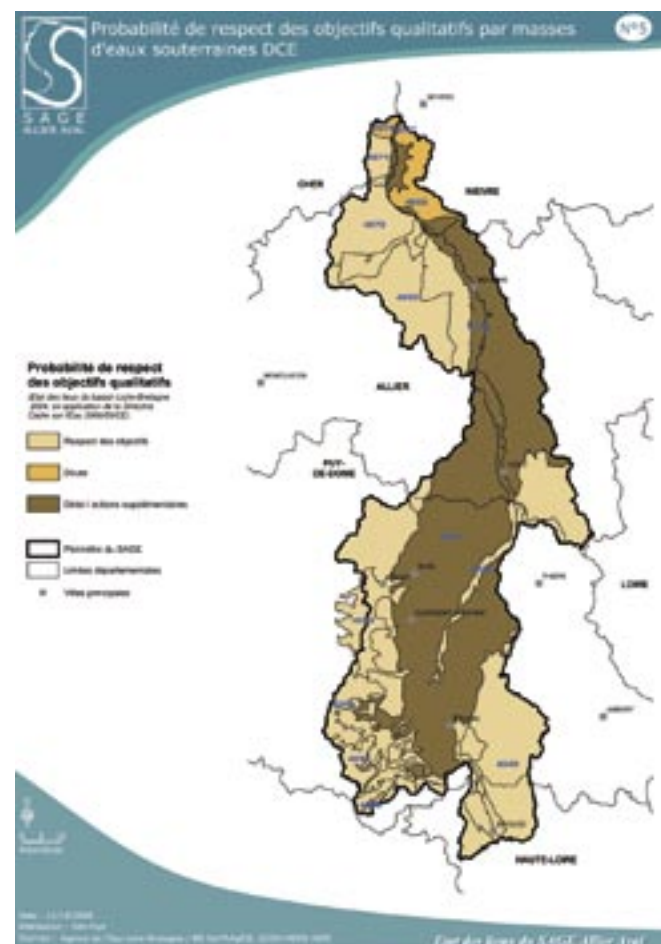
Quand on sait que le niveau de cette nappe alluviale est en relation étroite avec le niveau de la rivière, il est important de constater que cette pression accrue s'exerce justement en période d'étiage.

• Une observation rigoureuse et des améliorations techniques pour diminuer les pollutions :

En terme de qualité aussi, les eaux souterraines subissent la pollution d'origine agricole (engrais et pesticides), faisant peser une menace importante sur leur potabilité. La Limagne auvergnate semble à ce titre un peu moins atteinte que la Limagne bourbonnaise, sans doute du fait d'une meilleure gestion des intrants par les adhérents du groupe Limagrain, qui dispose lui-même du niveau de recherche et de contrôle nécessaire. C'est cette capacité de recherche en liaison avec l'université qu'il conviendrait de mettre à profit pour mieux observer et gérer les pressions exercées par l'agriculture sur la nappe.

• La capacité d'alimentation en eau potable, un facteur limitant pour l'urbanisation en plaine :

La population de la plaque urbaine est alimentée en eau potable à part égale par la nappe alluviale de l'Allier et par l'aquifère volcanique de la chaîne des puys. Mais, alors que le second n'est exploité qu'à environ 30 % de sa capacité, la nappe alluviale déjà soumise à un prélèvement de près de 50 % de son potentiel. Il s'agit là d'un élément important à prendre en compte en terme d'aménagement et de développement car la ressource souterraine se fragilise dès lors que son exploitation est trop forte. La gestion du problème dans son ensemble, rendue difficile par la multiplicité des syndicats d'alimentation en eau potable, est à appréhender à l'échelle d'un dialogue inter SCOT.



LES RISQUES D'INONDATION

Prévenir les risques d'inondation par une gestion cohérente en amont et en aval et à l'échelle du bassin versant de la rivière

Depuis la grande crue de 1866 on sait l'Allier sujet à des débordements impressionnants lorsque les précipitations d'origine atlantique et cévenole conjuguent leurs effets. Mais en 2003 encore, on a pu constater qu'une crue décennale pouvait déjà engendrer des risques pour les riverains et des dégâts matériels.

Ce qui se passe dans ce cas sur le val d'Allier métropolitain influe sur la vitesse de propagation de la crue et donc sur l'importance des inondations jusque dans le val de Loire, où la masse de population concernée est importante.

Il s'agit donc d'un double enjeu : la sécurité des personnes et des biens de la plaque urbaine et la solidarité à exercer pour contribuer à prévenir les risques en aval.

• Des villes du Val d'Allier métropolitain sous la menace :

Plusieurs villes peuvent subir les effets d'une crue importante de l'Allier sur l'agglomération de Clermont-Ferrand (Cournon, Pont-du-Château) comme sur celle de Vichy (Saint-Yorre, Bellerive-sur-Allier, Saint-Germain-des-Fossés). Mais si les communes de l'Allier sont couvertes par des P.P.R.I. ce n'est pas encore le cas pour celles du Puy-de-Dôme, alors que la pression d'urbanisation y est la plus grande.

• Aménager la plaine alluviale pour limiter les risques :

Plusieurs facteurs peuvent avoir un effet retardateur sur la propagation des crues, favorisant leur écrêtement et diminuant les risques encourus :

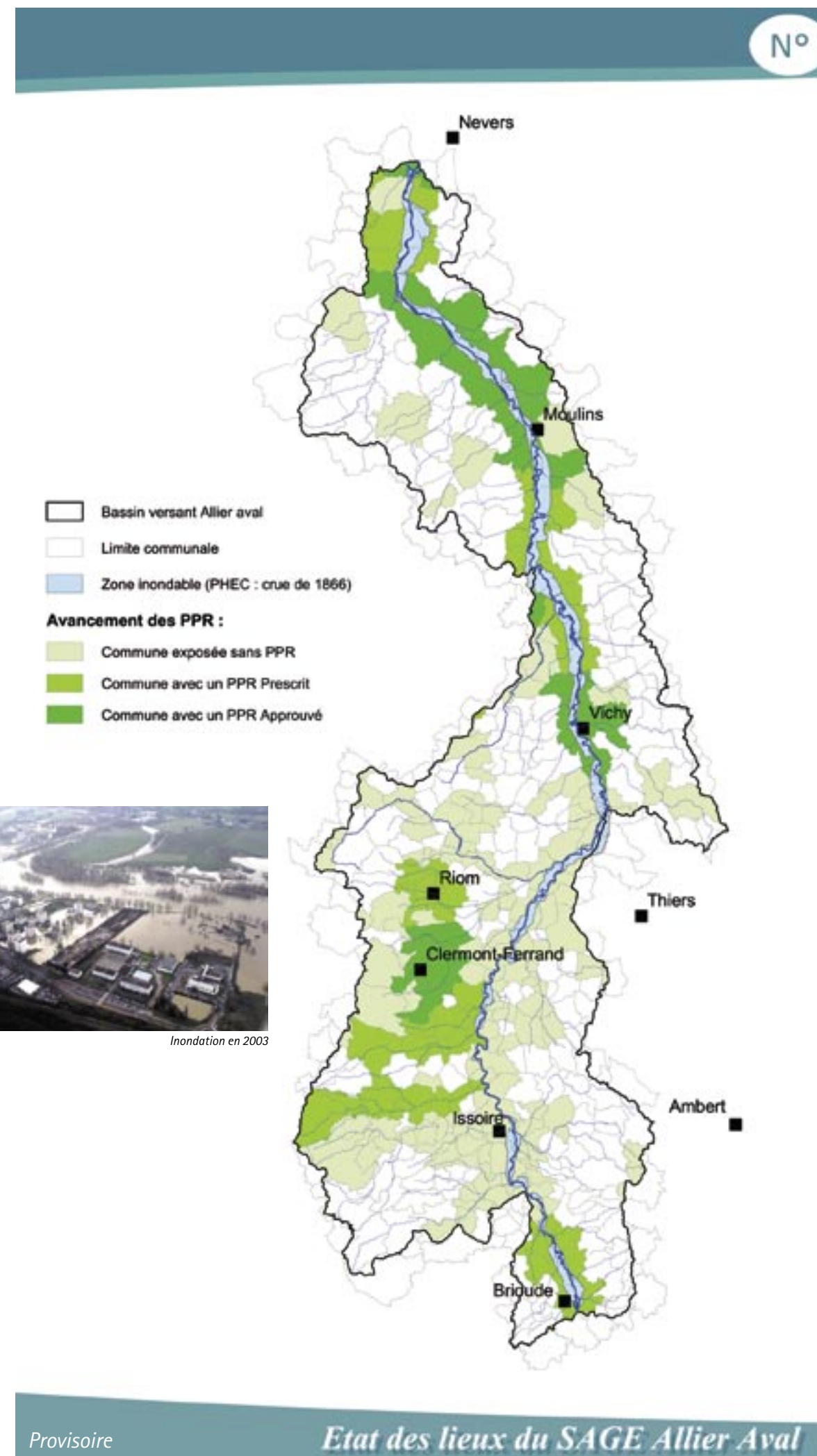
- l'ouverture de champs d'expansion importants si cela est possible et admissible.
- la végétalisation des cours d'eau et de leurs abords sur l'ensemble du réseau hydrographique.
- la diminution du ruissellement de surface par la non-imperméabilisation et le non-drainage des sols.

Un aménagement raisonné de la plaine de la Limagne en milieu agricole comme en milieu urbain pourrait ainsi bénéficier à l'ensemble du Val d'Allier aval et sans doute même participer à une diminution des risques sur l'ensemble du cours aval du fleuve .

• Intégrer le Val d'Allier métropolitain dans la politique de dévulnérabilisation du bassin ligérien :

L'absence de P.P.R.I. sur une bonne partie des communes du Val d'Allier métropolitain et le fait que les études du risque d'inondation soient réalisées de façon sectorielle et sans une totale cohérence technique ne permet pas une appréciation très exacte du phénomène dans son ensemble. Il sera important de donner suite à la proposition de la plate-forme du 3^{ème} Plan Loire Grandeur Nature en cours de bouclage, de compléter l'étude hydrologique et hydraulique devant être réalisée pour le P.P.I. de Naussac (barrage transféré à l'E.P.L.) par une analyse hydrologique du fonctionnement du bassin de l'Allier, et par un inventaire des enjeux et dommages sur sa section métropolitaine.

Cela permettra de déterminer les meilleures solutions pour la dévulnérabilisation des sites sensibles (protections, aménagement, reconversion, désurbanisation...).



L'ESPACE RÉCRÉATIF ET PÉDAGOGIQUE

Affirmer la vocation d'espace récréatif et pédagogique de la rivière comme élément fort du cadre de vie

Jadis la rivière et ses abords constituaient un lieu majeur du cadre de vie pour les populations riveraines. Après cinquante années d'abandon, elle attire à nouveau les habitants des territoires qu'elle traverse, mais aussi des visiteurs venus des grands centres urbains. Avant que ne se répandent de nouveaux usages incompatibles avec la préservation de l'Allier. Il est temps de faire des choix en ce qui concerne les modes de loisirs acceptables, tant pour les milieux naturels que pour la qualité du cadre de vie qu'ils offrent. Il est aussi nécessaire d'adapter la fréquentation de la rivière à son caractère plus ou moins sauvage suivant les parties de son cours, et de développer une pédagogie incitant au respect de l'environnement.

• Des sites de loisirs et découverte à proximité des villes.

C'est au contact direct des villes, là où résident le plus grand nombre d'habitants, qu'il faut aménager des grands sites de découverte et de loisir au bord de la rivière. Il y va à la fois de l'impact pédagogique produit et de l'intérêt de préserver les parties les plus naturellement préservées de la rivière à l'écart des lieux urbanisés.

De plus, c'est aux abords des villes que la pression d'usage est la plus forte et que les milieux naturels sont souvent à reconquérir. C'est aussi dans les agglomérations que l'on pourra mettre en œuvre les moyens d'animation, de gestion et d'entretien permettant de préserver la meilleure harmonie entre fréquentation humaine et milieu naturel. Intégrer l'Allier au cadre de vie quotidien des citoyens constitue une priorité autant en terme de confort social que pour développer une culture respectueuse de la rivière, en particulier auprès des jeunes générations par l'implication du milieu scolaire.

• Privilégier les loisirs respectueux en refusant les modes de fréquentations agressives.

Promouvoir les loisirs traditionnels des bords de rivière (*promenade, baignade, pêche...*) permettra de renouer avec une fréquentation humaine compatible avec la préservation du milieu naturel et de sa qualité d'accueil.

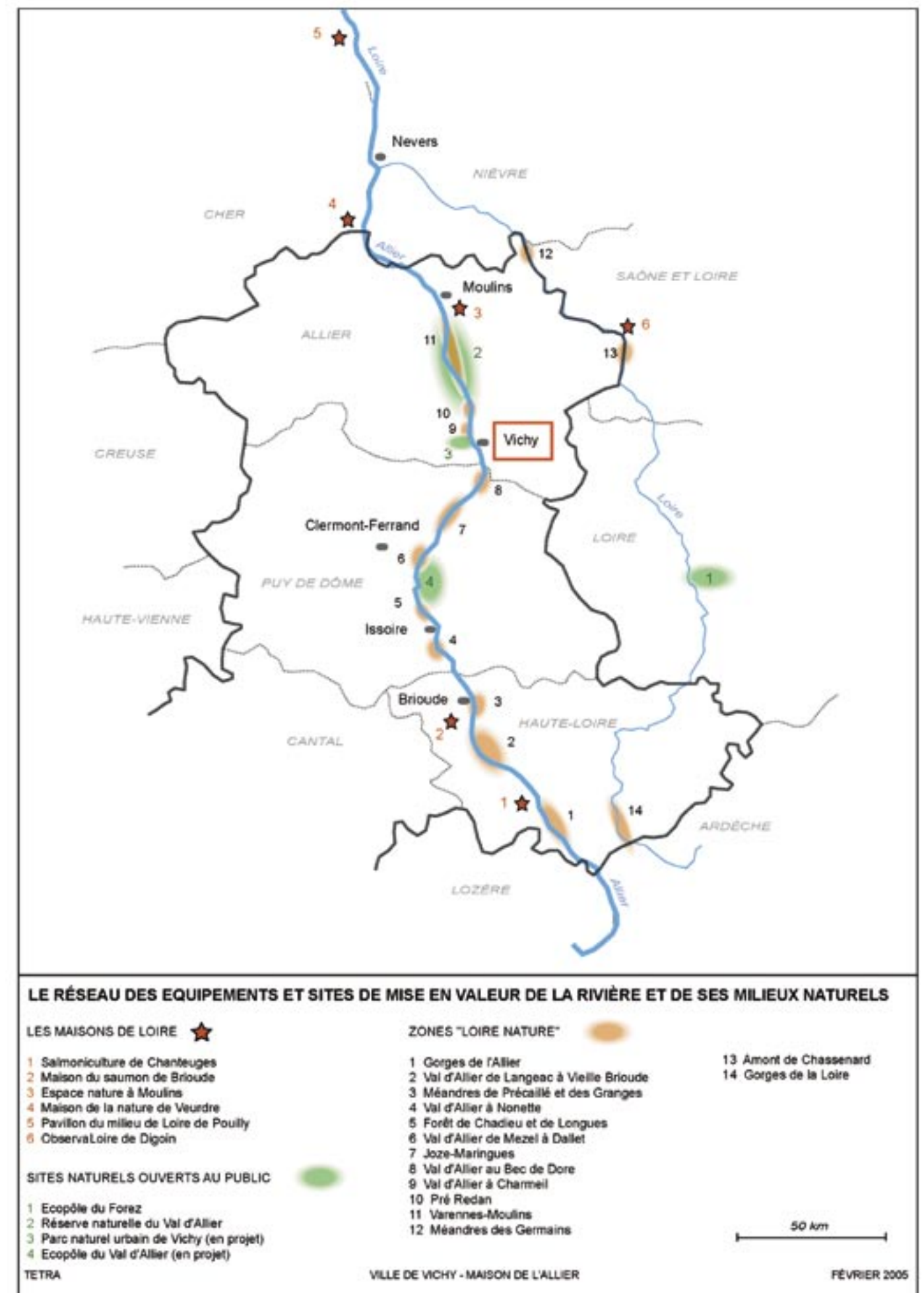
Il s'agira au contraire d'éradiquer les fréquentations motorisées telles que par les véhicules tout terrain (4 x 4, quads, motos), tout aussi agressifs pour les milieux naturels fluviaux (flore et faune) que vis-à-vis des promeneurs et des amateurs de nature.

Une autre forme d'agression des milieux à éviter est celle générant toute forme de déchets, souvent directement liée à la proximité des accès automobiles : aires de pique-nique, de camping et de barbecue à limiter aux zones de loisirs entretenues et gérées.

• Hiérarchiser la fréquentation par la limitation des accès.

Dans les parcs naturels on ne cherche plus à emmener tout un chacun partout : on organise soigneusement une hiérarchie de fréquentation depuis les entrées, équipées et gérées, jusqu'aux secteurs protégés, et jusqu'à la «sanctuarisation» dans certains cas. Le principe est simple : l'accès des milieux les plus sauvages est de fait réservé à ceux qui font l'effort d'y accéder à pieds ou aux initiés qui ont appris à les connaître et à les fréquenter avec le moindre impact.

La rivière Allier doit être traitée avec le même souci dans un objectif de développement durable. C'est ainsi que piste cyclable sur berge ou parcours de canoë devraient être limités à des portions de l'Allier déterminées. Le Val d'Allier entre Clermont-Ferrand et Vichy offre a priori cette capacité d'espaces récréatifs et pédagogiques, sous condition de respecter les sites protégés qu'il comporte.



LA RICHESSE PAYSAGÈRE

Conforter le Val d'Allier en tant qu'entité paysagère majeure à l'échelle de la plaque urbaine

Les sites exceptionnels de l'Allier font de cette rivière une unité paysagère incontournable, partie intégrante des plus beaux paysages d'Auvergne. Champs cultivés, prairies, vallées alluviales, espaces boisés, coteaux, landes herbeuses, espaces urbanisés... Aux portes des villes, la diversité des paysages est étonnante, alliant paysages naturels préservés et patrimoine urbain singulier.

• La grande diversité des paysages

- Le Val d'Allier à l'approche de l'agglomération clermontoise :

En amont, de l'agglomération de Clermont, la vallée est occupée par des champs cultivés, des prairies, des espaces boisés et une urbanisation plus éloignée sur les coteaux. A l'approche de l'agglomération clermontoise, la vallée est exploitée, parsemée de gravières et de champs qui jalonnent le cours d'eau. De Vic le Comte à Pont du Château, l'extension pavillonnaire et le mitage urbain sont devenus problématiques notamment en ce qui concerne la préservation du paysage remarquable de l'Allier.

- L'ouverture sur la plaine de la Limagne :

À partir de Pont-du-Château, l'Allier quitte la petite Limagne des buttes pour entrer dans la grande plaine de la Limagne. Le relief y est plus étalé et la rivière beaucoup moins visible. Le cours d'eau devient très méandreux et végétalisé. De nombreux bras morts témoignent d'anciens tracés du lit. Les paysages sont ici très peu altérés par les aménagements humains, comparativement au secteur central du Val d'Allier seule l'agriculture se fait parfois très présente en bordure de rivière.

- De Saint-Yorre à Créchy en passant par Vichy :

À l'approche de l'agglomération vichyssoise, la pression urbaine se fait de plus en plus ressentir. Au cœur de la ville, la retenue du Lac d'Allier constitue un espace fortement attractif pour les activités touristiques et les pratiques sportives et de loisirs. Au-delà de Vichy, la plaine de l'Allier s'élargit et reçoit de vastes cultures céréalières. De nombreuses carrières abandonnées ponctuent également les rives.

• Des paysages en remarquable état de conservation

Malgré la pression humaine, des espaces naturels demeurent préservés, tels le Bec de Dore ou la falaise de Dallet. La confluence entre la Dore et l'Allier (*bec de Dore*) conserve ses qualités naturelles. Le val d'Allier métropolitain regroupe également de remarquables paysages urbains qui allient à la rivière un patrimoine architectural de qualité. Les traversées des villes de Pont du Château, de Vichy avec son lac d'Allier, ou de Billy constituent des sites remarquables et préservés par un classement en site inscrit.

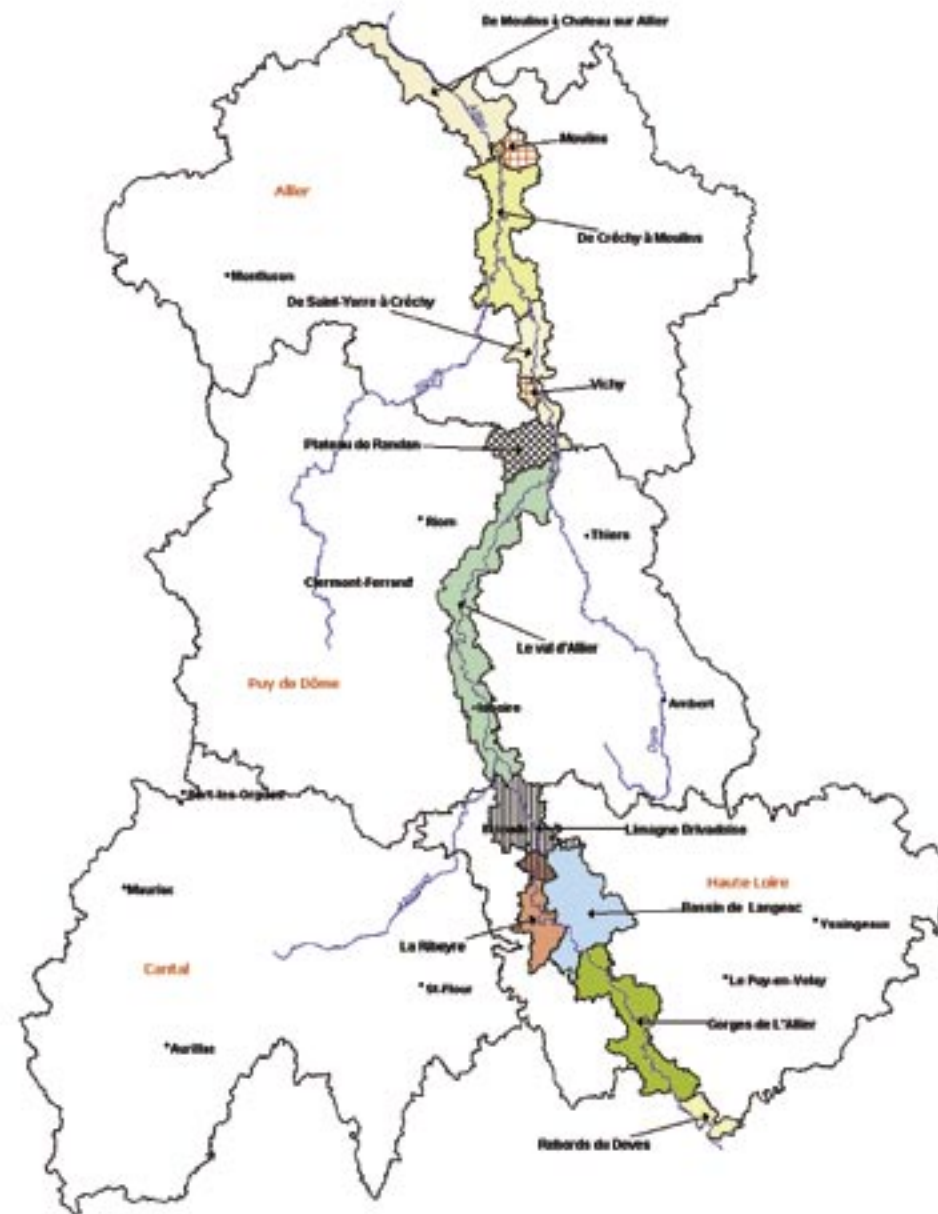
• Un paysage soumis à la pression urbaine

Antérieurement touchée par l'exode rural, la vallée de l'Allier dans son ensemble gagne aujourd'hui des habitants. C'est sur cet axe que se concentrent les principales agglomérations et les plus fortes densités de peuplement de l'Auvergne. L'agrandissement de la couronne périurbaine clermontoise et les forts taux de peuplement observés à proximité de la rivière ont entraîné de nombreux impacts sur le milieu naturel. Les activités économiques (*gravières, agriculture, industries*) et les infrastructures interfèrent avec les paysages d'une rivière à la fois convoitée, mise à profit et parfois mise en danger.

• L'enjeu de la préservation des paysages

La richesse que représente la rivière tant sur le plan humain que naturel nécessite la mise en place d'une véritable protection et d'un contrôle accru de ce qui se fait dans son espace. Les pouvoirs publics et les collectivités locales sont les garants d'une qualité des paysages et donc du cadre de vie du val d'Allier. Ils ont le devoir d'anticiper les événements, d'en analyser les facteurs, d'en évaluer les enjeux, et de mettre en œuvre des actions de préservation de ces paysages, notamment à travers la maîtrise de l'occupation du sol qui conditionne la qualité de ceux-ci.

CARTE 4 : Carte des unités paysagères de la rivière Allier et de ses abords



Les unités paysagères de la rivière



Données : Inventaire des paysages de la Haute-Loire, DIREN, Carte Haute-Loire (2005)
Inventaire des paysages de département de l'Allier, DIREN (2005)
Inventaire des paysages de département du Puy-de-Dôme, DIREN, DDE (1997)

Logiciel : Map info 6.0

Septembre 2005



Allier à l'approche de Vichy - CEPA - J. Saillard



Allier de plaine Limagne - CEPA - J. Saillard



Allier à l'approche de l'agglomération clermontoise - CEPA - J. Saillard

LES ACTIVITES RIVERAINES

Accompagner la mutation économique de la rivière au profit de nouvelles activités respectueuses de leur environnement

Ces dernières décennies, l'Allier a fait l'objet de multiples aménagements pour exploiter ses richesses naturelles (alluvions et ressource en eau) et se protéger de ses aléas (inondations et érosion). Les aménagements réalisés par les collectivités, les industriels et les agriculteurs ont profondément affecté la dynamique fluviale et dégradé les milieux naturels et la qualité de l'eau, en particulier dans la traversée de la Limagne.

• Économie et dégradation des milieux

Au fil des ans, les activités humaines ont entraîné la dégradation des milieux et altéré le mouvement naturel du cours d'eau :

- Barrages, digues et enrochement des berges diminuant la capacité de liberté de la rivière.
- La rivière contrainte dans ses mouvements se trouve être encore plus dangereuse lors des grandes crues (*rupture de digue...*).
- Incisions et enfoncement du lit, induisant une dégradation de la qualité de l'eau, un abaissement du niveau de la nappe alluviale et donc la réduction de la ressource en eau et la déstabilisation des ouvrages (*ponts et digues*).
- Présence importante de nitrates et autres polluants liés à la pression agricole.
- Augmentation de la pression urbaine autour des agglomérations.
- Uniformisation des berges : les milieux devenant moins hospitaliers, de nombreuses espèces de poissons et de végétaux aquatiques disparaissent des berges.

• De nombreux paysages dégradés par l'homme

Parmi les paysages dégradés, on peut distinguer :

- La rivière aménagée et exploitée : gravières ; zones industrielles ; cultures céréalières.
- La rivière urbanisée : mitage urbain dense ; ponts, infrastructures.
- La rivière dégradée : décharges sauvages, sur-fréquentation des berges, véhicules tout-terrain.

• L'atteinte de la qualité des eaux

Le développement d'une agriculture intensive a provoqué au fil des années une pollution des eaux et des sols. Ces polluants, en se diffusant dans les systèmes naturels et les chaînes alimentaires, présentent des risques majeurs pour la santé des organismes vivants et des écosystèmes. Sachant que 60% de la consommation en eau potable pour les départements de l'Allier et du Puy de Dôme est liée à la nappe alluviale de l'Allier, il convient de préserver impérativement la qualité de ces eaux.

• Vers une politique de reconversion et de contrôle des activités humaines

Aujourd'hui, les collectivités locales et les acteurs économiques prennent conscience de la nécessité d'adapter leurs activités afin d'en limiter l'impact et ainsi de préserver les ressources naturelles offertes par la rivière. Plusieurs programmes et actions sont engagés en ce sens :

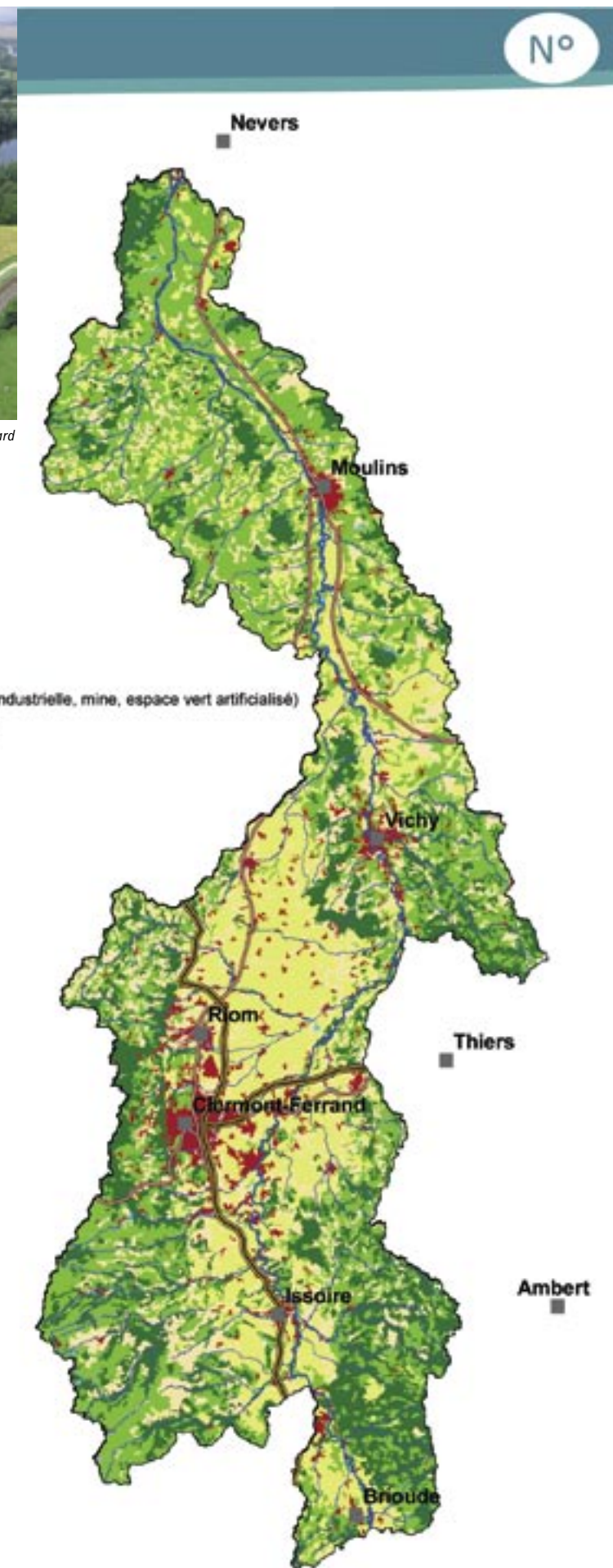
- Programmes de reconversion des anciennes carrières.
- Choix d'une agriculture moins exigeante en eau et mieux adaptée à l'environnement.
- Tourisme et loisirs maîtrisés, pour une fréquentation non agressive des sites.
- Projets de suppression d'anciennes digues et enrochements dont la présence n'est plus justifiée.



Agriculture intensive - CEPA - J. Saillard



Décharge sauvage dans un bras mort de la rivière près de St-Priest Brametant (63) - Liegard / Tailland



L'ENSEIGNEMENT ET LA RECHERCHE

*Développer une excellence universitaire et économique
liée à la richesse de la rivière.*

Après dix années d'expérience acquise sur l'ensemble du bassin ligérien, le 3ème Plan Loire Grandeur Nature comprendra, pour la période 2007/2013, un volet « recherche, données, information ». En effet, devant la complexité des systèmes en jeu, l'importance des moyens à mobiliser, et la nécessité de pérenniser les démarches engagées, l'ensemble de ses partenaires a jugé indispensable de mobiliser la recherche pour mieux définir et évaluer les actions d'aménagement, de développement et de gestion du bassin fluvial.

Il s'agit aussi par cette ambition de conserver au bassin ligérien le caractère exemplaire que la dynamique du Plan Loire lui a conféré au niveau européen. Le Val d'Allier métropolitain est bien placé pour relever ce défi et développer une excellence universitaire et économique liée à la richesse de la rivière.

- **L'université clermontoise comme partenaire privilégié :**

Les départements de recherche de nombreuses universités françaises (*Tours, Grenoble, Clermont-Ferrand...*) et étrangères (*Allemagne, Pays-Bas*) s'intéressent depuis quelque temps déjà à la richesse de la rivière Allier. Mais jusqu'à présent leurs travaux ne sont ni coordonnés, ni diffusés, et rarement orientés en fonction des problématiques de gestion du bassin ligérien. Sur l'Allier et le Val d'Allier métropolitain, il est indispensable d'intégrer l'université au cercle des acteurs, afin d'établir les passerelles nécessaires entre recherche et gestion. Il sera tout aussi important que l'université clermontoise, joue un rôle d'échange et de coordination avec les autres universités intervenant sur la rivière, pour une mise en commun et une diffusion des travaux de recherche réalisés et des connaissances acquises. Intégrer la recherche scientifique aux démarches de gestion de la rivière, c'est renforcer la cohérence, l'efficacité, et l'évaluation des actions.

- **La mise en œuvre de formations adaptées :**

La complexité des enjeux concernant la rivière, dans la perspective du développement durable, nécessite pour les acteurs de son aménagement et de sa gestion un niveau de connaissance important. Le haut niveau d'ambition exigible sur l'Allier, au sein du bassin ligérien, exige que ses organismes gestionnaires institutionnels et associatifs soient formés, notamment à l'échelle de leurs acteurs de terrain qui manquent parfois d'un bagage scientifique pluridisciplinaire et actualisé. Il est souhaitable que l'objectif d'exemplarité attaché à la préservation de l'Allier, s'accompagne du développement d'un réel savoir faire, lui-même exportable sur d'autres bassins. En effet, les domaines de la recherche de la formation, et de la gestion de l'environnement représentent en soi des secteurs d'activité économique dont la valeur ira croissante.

- **Le partage de la connaissance pour l'implication de la société civile :**

C'est en réalité l'ensemble de la chaîne des acteurs intervenants sur la rivière qui doit être concerné par les enjeux de sa préservation et de sa gestion, depuis le chercheur universitaire jusqu'au simple habitant-promeneur, en passant par le technicien de la collectivité traversée et l'agriculteur riverain.

Il est donc essentiel de développer et partager une connaissance globale, tout à la fois fondamentale et opérationnelle. Celle-ci, prise en compte comme valeur ajoutée dans toutes les démarches d'aménagement et de développement du Val d'Allier, représentera un véritable atout économique, pour peu que l'on sache la valoriser auprès des habitants, des visiteurs et des partenaires extérieurs. Il ne s'agit pas seulement des bénéfices qui peuvent en être tirés, mais aussi des économies que peuvent engendrer des politiques concertées de préservation de la ressource en eau et de prévention contre les risques d'inondation par exemple.



Manipulations par des chercheurs sur le terrain



LE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE



Pêche en eau vive - Photo J-F Salles



Canoë sur le plan d'eau de Vichy

Intégrer l'Allier à une stratégie de développement touristique respectueuse de ses milieux

Le besoin de se rapprocher de la nature est devenu très présent chez les riverains de l'Allier comme chez les citadins. Pour tous, la reconnaissance et le respect de la rivière passe par une ré-appropriation respectueuse de cet environnement exceptionnel, tant naturel que culturel. Pour cela, le développement de loisirs «verts» de grande ampleur, comme le projet d'itinéraire de découverte de la rivière ou l'Ecopole, s'avèrent intéressants. De telles initiatives permettent de mobiliser l'ensemble des forces vives d'un territoire, entraînant par là même débats et réflexions. Elles posent néanmoins la question des impacts de la fréquentation humaine sur les milieux naturels et sa maîtrise par les pouvoirs publics.

• Une vision plus «qualitative» du tourisme

Dans leur conception globale, les projets de développement touristique doivent être pensés et réfléchis afin de répondre aux nouvelles exigences de qualité et de services. Pour la randonnée, il faut continuer à développer des itinéraires balisés, entretenus et aménagés et ceci dans les règles d'un développement touristique durable. L'attractivité repose aussi sur la proximité et la qualité des hébergements, de l'accueil, des services ou de la restauration. Le tourisme respectueux doit être basé sur les valeurs et richesses locales, aussi bien naturelles (*les sites de nature préservée*) que culturelles (*le patrimoine architectural régional*), les coutumes locales.

• Des espaces de loisir et de découverte pour les habitants du val d'Allier

La population locale s'est peu à peu détournée de la rivière au profit de pratiques essentiellement urbaines ou de la conquête de territoires plus exotiques. Le besoin est donc aujourd'hui d'informer, de sensibiliser et de faire redécouvrir aux habitants les richesses de leur patrimoine. Grâce à des aménagements touristiques respectueux de l'environnement, il convient de sensibiliser le grand public à la nature et à la culture locales, tout en contrôlant la fréquentation des sites et en veillant à leur conservation. Il est préférable pour cela d'expérimenter l'ouverture de quelques sites biens gérés et d'en évaluer les impacts de fréquentation, sans chercher à rendre accessible l'ensemble du cours d'eau. Certaines portions devront être d'autant plus préservées de la fréquentation humaine que la pression s'accroîtra avec l'attractivité de la rivière. Tout sera une question de hiérarchisation entre les niveaux de préservation recherchés et les degrés d'incitation à la fréquentation.

• La mobilisation de tous les acteurs du tourisme

Il est possible de valoriser les richesses patrimoniales de l'Allier sur le plan touristique, à condition d'engager au préalable de véritables concertations avec les acteurs de tous les domaines concernés. Un des premiers enjeux du développement touristique est de dépasser les limites administratives de manière à ce qu'une politique de développement touristique soit menée à l'échelle du Val d'Allier et non de manière ponctuelle et individuelle comme c'est encore trop souvent le cas aujourd'hui. La coopération territoriale entre les collectivités, ainsi que la prise de conscience d'un intérêt commun chez les acteurs locaux, représente l'enjeu essentiel pour mener à bien un développement touristique cohérent et homogène.



Parc des volcans



Parc du Livradois-Forez

LA SENSIBILISATION DES CITOYENS

*Favoriser la participation des populations
à la protection et à la reconquête de la rivière*

Toute politique pérenne et efficace de préservation de la rivière, de sa richesse et de ses ressources nécessite l'adhésion des populations qui habitent ses territoires, que ce soit pour soutenir les actions nécessaires ou pour éviter la prolifération de comportements contraires aux objectifs visés. S'agissant donc de développer une nouvelle culture respectueuse de l'Allier, il est du plus haut intérêt d'amener les populations à connaître et à s'approprier les enjeux attachés à la rivière, et cela par tous les moyens possibles à court, moyen et long terme.

- **Créer des lieux de connaissance et de sensibilisation.**

S'agissant d'une question d'avenir, c'est bien sûr en direction des plus jeunes que l'effort de sensibilisation doit porter en priorité. Mais la croissance du temps libre offre aussi de multiples occasions de toucher différentes catégories de populations. Il convient donc de développer des sites d'accueil, d'information et de sensibilisation à la nature et de localisation variée : centre de ressource et d'échange en milieu urbain ou points d'observation en milieu naturel.

La mise en réseau de ces différents sites favoriserait l'expression d'un discours cohérent et actualisé sur la base d'un suivi scientifique coordonné. Il s'agira dans tous les cas de sensibiliser les habitants du Val d'Allier aux questions qui les touchent directement en montrant les inter-relations entre préservation naturelle et protection de la ressource, entre qualité de vie et risques liés aux crues, etc...

- **Impliquer le milieu associatif comme relais de sensibilisation.**

De nombreuses associations d'importances et de statuts variés sont directement intéressés aux questions relevant de la protection et de la reconquête de l'Allier. Certaines d'entre elles sont plus institutionnalisées par les missions de gestion qui leur sont confiées : Conservatoire des Espaces et Paysages d'Auvergne, Conservatoire des Sites de l'Allier, Ligue de Protection des Oiseaux... D'autres restent en position plus militante comme W.W.F., S.O.S. Loire Vivante, Allier Sauvage...

Mais toutes méritent d'être valorisées à la fois en tant que forces de propositions et comme organismes fédérateurs de la société civile. Le pacte à passer avec ces associations, et notamment avec celles bénéficiant d'aides publiques, consiste à les associer à une mission générale de sensibilisation des populations, suivant des orientations définies en concertation.

- **Favoriser la ré-appropriation de la rivière par l'évènementiel culturel et festif.**

Parallèlement aux actions de fonds qu'il est nécessaire de mener dans les écoles comme dans les sites dédiés à la préservation et à la reconquête de la rivière, l'intérêt des populations pour la rivière Allier peut être suscitée de nombreuses façons relevant du registre des émotions. Si visites guidées ou conférences conservent tout leur intérêt, la création d'événements culturels et festifs constitue un très sûr moyen d'attirer et de sensibiliser le plus grand nombre aux questions relatives à la rivière.

Toutes les formes d'expression artistique peuvent être appelées : musique, théâtre, land-art, cinéma, etc...

L'impact de telles manifestations serait d'autant plus fort qu'elles se situeraient en milieu urbain et seraient en partie coordonnées.

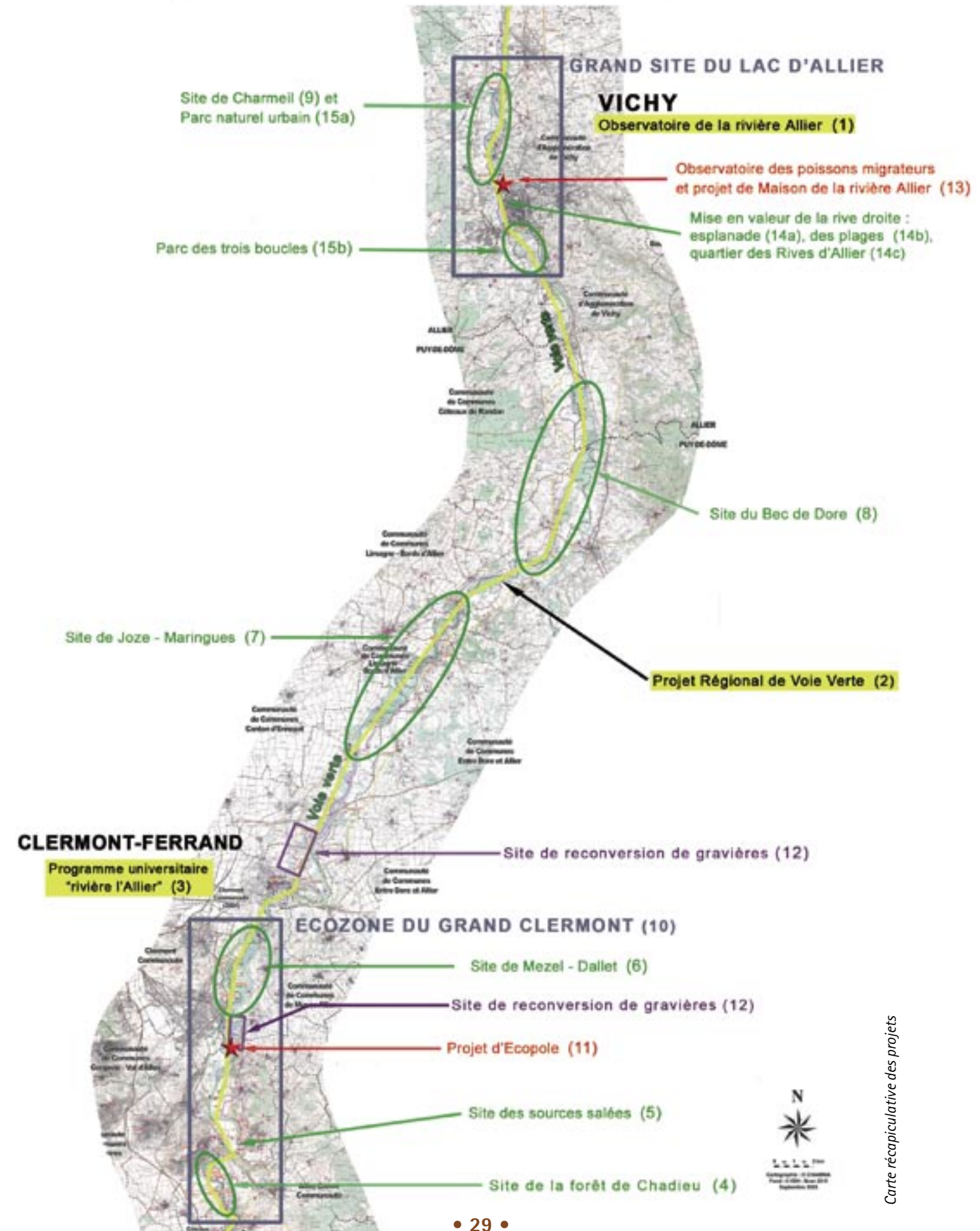


La préservation de l'Allier sauvage : un enjeu qui doit mobiliser l'ensemble de la population



TERRITOIRE DE PROJET FÉDÉRATEUR

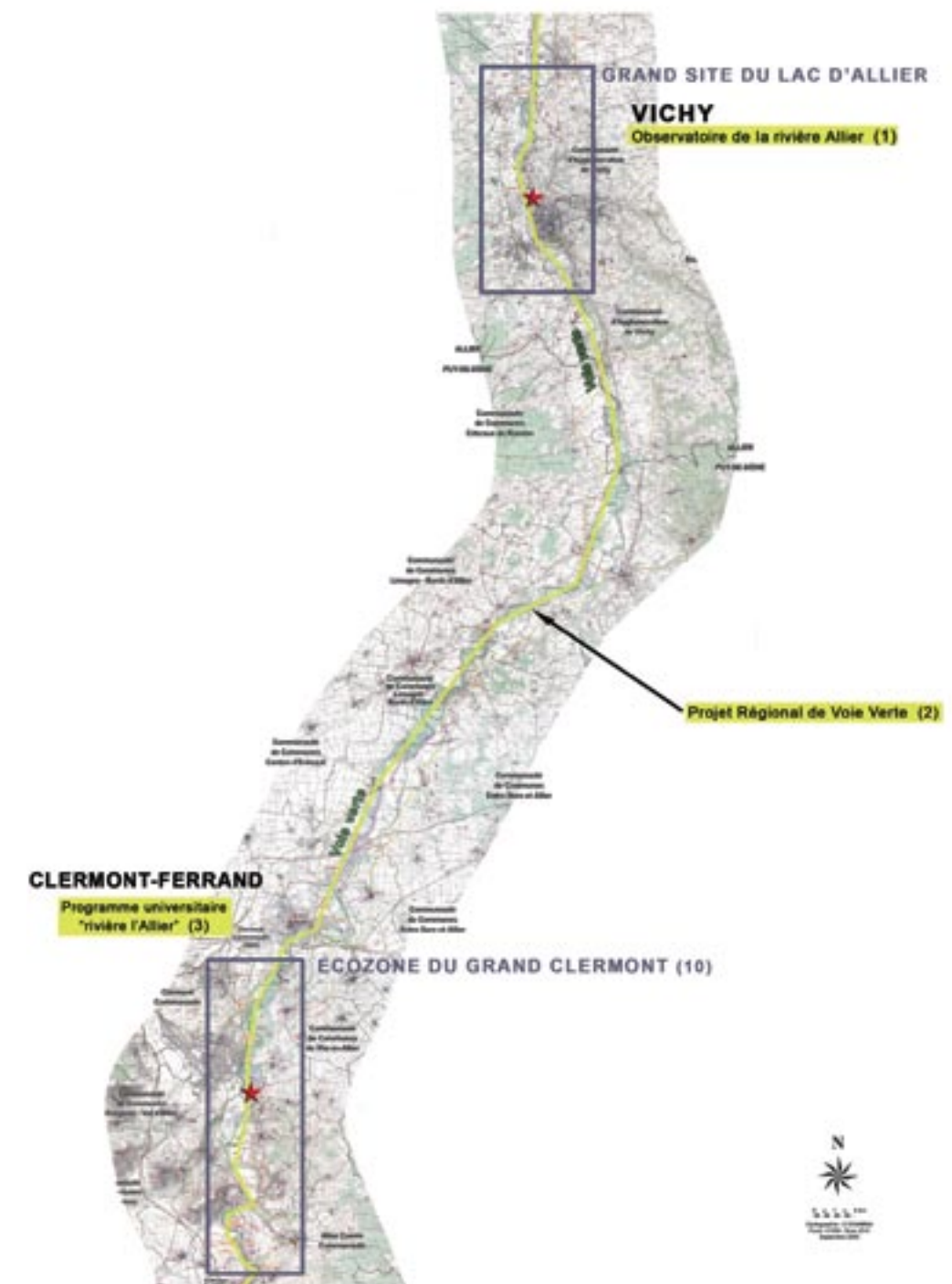
enjeu de coopération métropolitaine



TROIS PROJETS STRUCTURANTS

*La Métropole au cœur
de la reconquête de l'Allier*

1. L'observatoire de l'Allier
2. La voie verte du val d'Allier
3. Le programme universitaire «Rivière Allier»



OBSERVATOIRE DE L'ALLIER

*observatoire
de l'Allier*

• Contexte

Dans le cadre du 2^e Plan Loire, un «protocole de suivi pluridisciplinaire de l'Allier» a été élaboré afin de faire d'une part le point sur les programmes de suivi existants, et d'autre part de définir les compléments à obtenir, tout en assurant la coordination scientifique au moyen d'un réseau d'acteurs réalisant les suivis. La mission scientifique Loire Nature a recensé les détenteurs de données en 2005. Il s'agit maintenant d'expérimenter la mise en œuvre d'un véritable observatoire consacré à l'Allier, compte tenu de ses spécificités, de sa richesse écologique et de sa valeur emblématique pour l'ensemble du bassin ligérien



Observatoire des poissons migrateurs

CLERMONT-FERRAND

Programme universitaire
"rivière l'Allier" (3)

ECOZONE DU GRAND CLE

Maître d'ouvrage : Établissement Public Loire (EPL)

Partenariat : Acteurs du 3^e Plan Loire Grandeur Nature, associations et universités

Coût de l'opération : 2 400 000 euros sur huit ans dont 1 000 000 euros déjà affectés à l'observation

État d'avancement : proposé dans le 3^e Plan Loire, étude préalable réalisée dans le 2^e Plan Loire

Échéance de réalisation : 2007-2013



Un outil de gestion et de décision, de recherche et de sensibilisation

• Objectifs

L'Observatoire de l'Allier a pour vocation la coordination, la synthèse et la diffusion des connaissances en un lieu de concertation accessible à tous. Sciences de l'environnement, gestion des ressources, risques et aspects socio-économiques : l'ensemble de ces dimensions sera pris en compte pour établir une culture partagée. L'Observatoire permettra de suivre des thèmes fondamentaux comme le prélèvement et la pollution des eaux, la prévention contre les inondations, les migrations animales, la gestion des habitats ou l'impact des activités humaines (agriculture, urbanisation, tourisme). Des domaines jusqu'ici peu étudiés et des acteurs souvent absents du débat seront sollicités pour compléter le dispositif des acteurs déjà en place.



Parcours des poissons migrateurs



Pression agricole en bord d'Allier à Malmouche
CEPA - J. Saillard



Crue de l'Allier en 2003
Photo Vichy Val d'Allier

• Enjeux

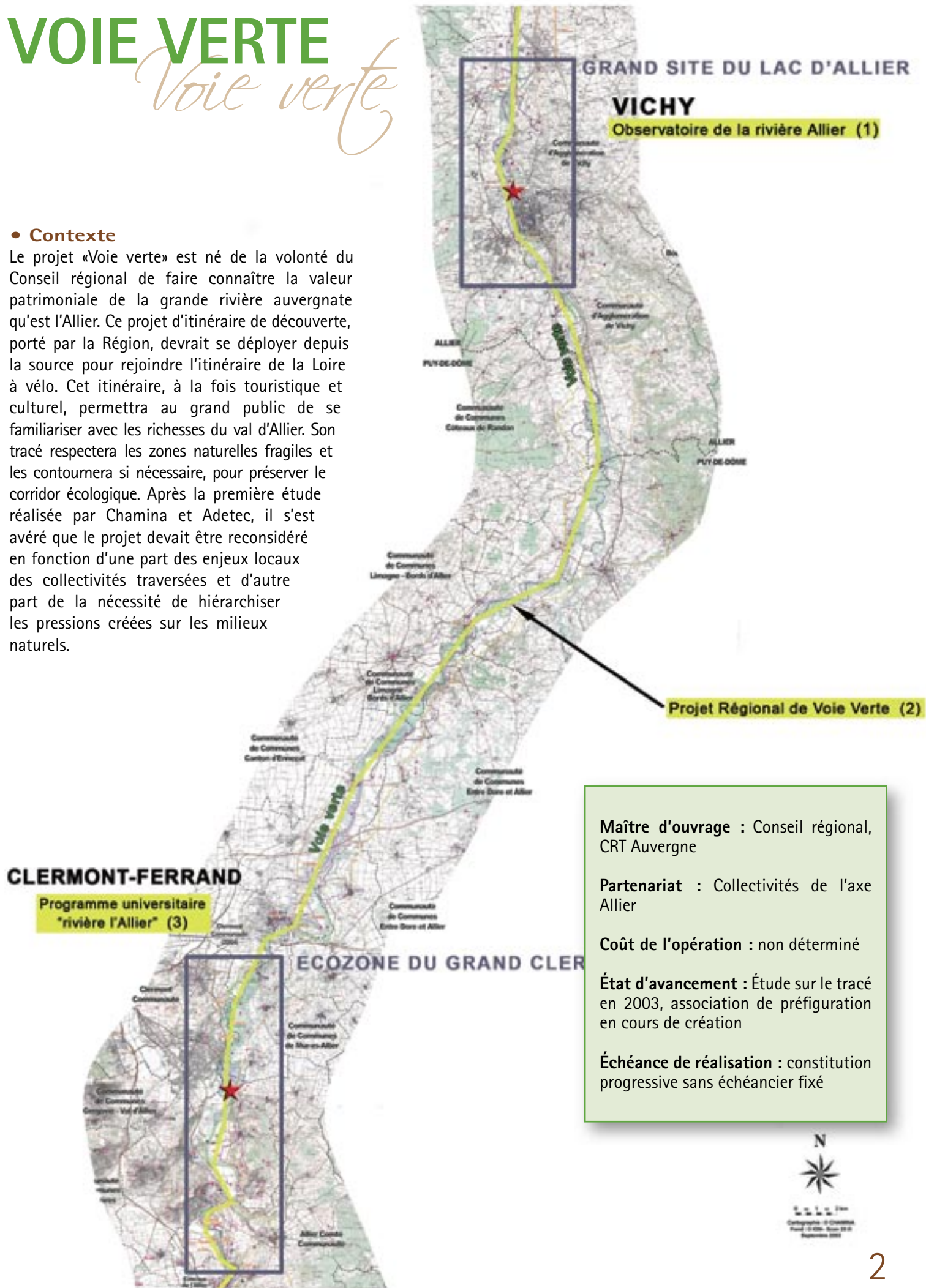
L'enjeu est d'associer gestion, recherche et sensibilisation du grand public au sein d'une structure où les connaissances seront mises à disposition, actualisées et partagées. Pour cela, des liens solides devront être établis entre les acteurs de terrain afin de coordonner le suivi, les données récoltées et les connaissances acquises en réalisant leur synthèse en fonction des objectifs collectivement visés. Il s'agit de promouvoir une approche de la rivière résolument interdisciplinaire, à la fois scientifique, environnementale, sociologique et économique, qui permettra de favoriser la concertation publique et de faciliter les décisions des acteurs politiques en faveur de la préservation des milieux, de la valorisation de leurs ressources et de la prévention des risques. Le suivi scientifique régulier de l'Allier ainsi exposé et synthétisé devrait aider les collectivités dans leurs projets de gestion, tout en leur offrant un outil de sensibilisation des citoyens à la fois sur le long terme et dans les situations d'urgence telles que les périodes de crues. De façon pragmatique, l'Observatoire de l'Allier constituera pour le SAGE Allier un outil efficace d'évaluation et de gestion des usages de la rivière.

VOIE VERTE

Voie verte

• Contexte

Le projet «Voie verte» est né de la volonté du Conseil régional de faire connaître la valeur patrimoniale de la grande rivière auvergnate qu'est l'Allier. Ce projet d'itinéraire de découverte, porté par la Région, devrait se déployer depuis la source pour rejoindre l'itinéraire de la Loire à vélo. Cet itinéraire, à la fois touristique et culturel, permettra au grand public de se familiariser avec les richesses du val d'Allier. Son tracé respectera les zones naturelles fragiles et les contournera si nécessaire, pour préserver le corridor écologique. Après la première étude réalisée par Chamina et Adetec, il s'est avéré que le projet devait être reconsidéré en fonction d'une part des enjeux locaux des collectivités traversées et d'autre part de la nécessité de hiérarchiser les pressions créées sur les milieux naturels.



Maître d'ouvrage : Conseil régional, CRT Auvergne

Partenariat : Collectivités de l'axe Allier

Coût de l'opération : non déterminé

État d'avancement : Étude sur le tracé en 2003, association de préfiguration en cours de création

Échéance de réalisation : constitution progressive sans échéancier fixé



Un itinéraire de découverte de la rivière

• Objectifs

La Voie verte sera un axe de circulation «douce» dédié aux piétons, cyclistes et rollers, excluant tout véhicule motorisé. Parcourant un cadre verdoyant, elle se prêtera à une découverte en principe non invasive et respectueuse du milieu naturel. Dans un premier temps, il s'agit de recenser les lieux à valoriser, les équipements à concevoir et les itinéraires (vélo et randonnée) appropriés. Villages de charme et patrimoine seront intégrés au fil du parcours. Celui-ci devra ensuite être viabilisé, doté d'une signalétique claire et de nombreux points de vue. Un des objectifs fondamentaux étant la découverte du milieu naturel et le respect de l'environnement, la conception des équipements et leur intégration au site demeure prioritaire.



L'Allier à Vichy - Jérôme Mondière



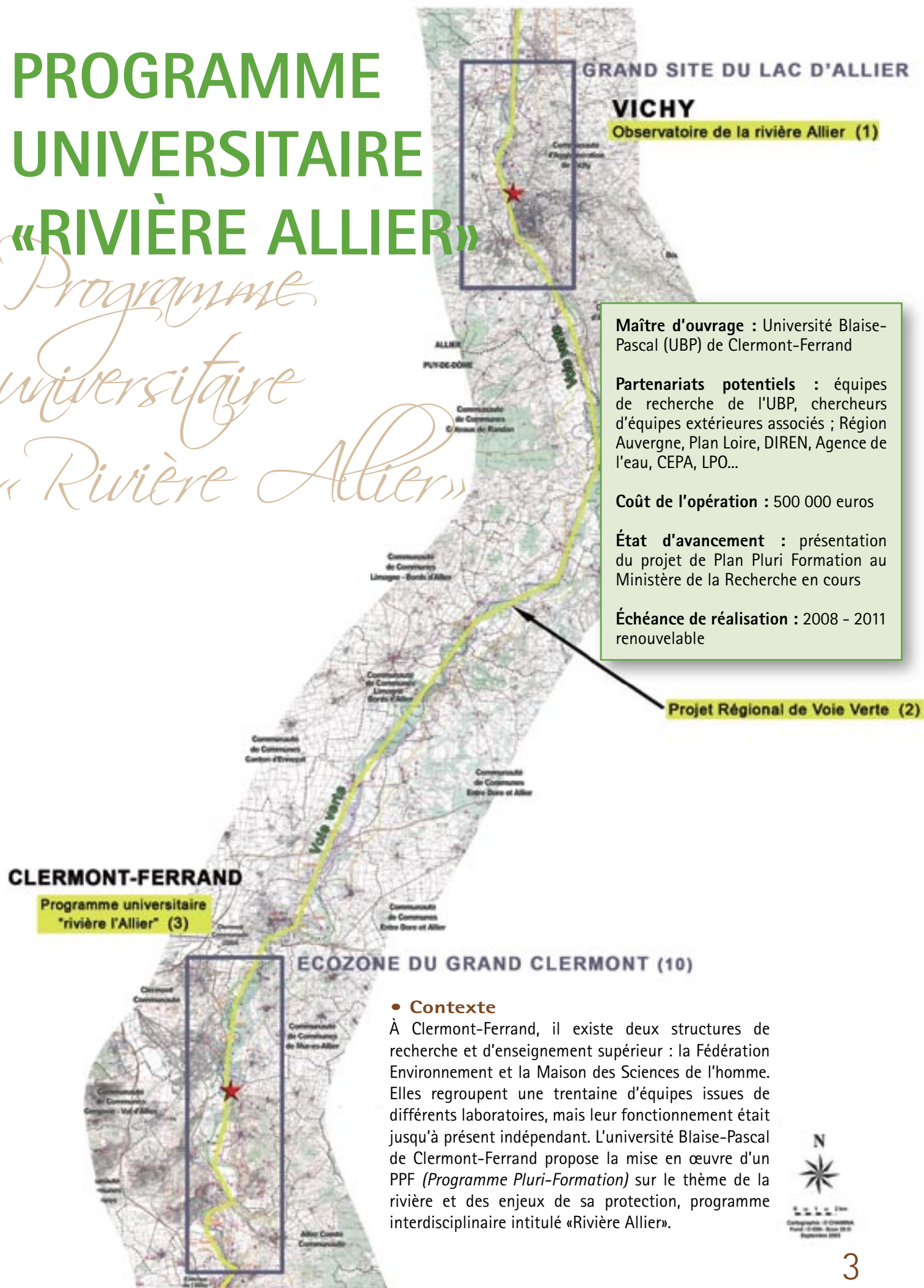
Martin-pêcheur - J. C. Laigle - LPO

• Enjeux

La création de la Voie verte vise à développer une fréquentation importante répondant à deux sortes d'enjeux : susciter une appropriation de la rivière par les populations riveraines pour favoriser leur sensibilisation aux impératifs de protection de ses milieux naturels et constituer un atout pour le développement touristique régional. Un compromis acceptable devra d'abord être trouvé entre valorisation et préservation des espaces naturels. L'Allier devrait ainsi retrouver sa valeur patrimoniale, touristique et économique, pour les visiteurs comme pour les riverains et les acteurs locaux. Compte tenu de ses spécificités, la partie de la Voie verte traversant le territoire métropolitain entre Clermont-Ferrand et Vichy constitue une section opérationnelle prioritaire : reconquête des milieux altérés, développement économique lié aux pôles de tourisme et de loisirs et bassin de population concernée le plus important.

PROGRAMME UNIVERSITAIRE «RIVIÈRE ALLIER»

*Programme
universitaire
«Rivière Allier»*



Coordination de la recherche et de la formation

• Objectifs

L'objectif est de structurer la recherche à l'université Blaise-Pascal, en formalisant une passerelle entre ses deux structures autonomes de recherche. Ainsi, des disciplines variées et complémentaires pourront se rallier autour d'objectifs communs. Écologie fluviale, hydrobiologie, géomorphologie, archéologie, histoire, et histoire de l'art sont autant de disciplines proposées par les laboratoires de l'université Blaise-Pascal. Grâce à des partenariats scientifiques conclus entre les universités de Clermont-Ferrand et de Vichy, les forces en présence s'uniront dans la perspective de la création de l'Observatoire de la rivière Allier.



Maison de la recherche - Université Blaise-Pascal

• Enjeux

L'enjeu est de faire de la rivière un objet fédérateur de travaux de recherche interdisciplinaires. En outre, un tel projet est l'occasion d'associer recherche et gestion. Le programme «Rivière Allier» s'articule en effet en deux volets : une partie recherche (*travaux sur la rivière Allier*) et une partie formation (*eau et gestion*). Certaines actions conduites par l'université clermontoise seront coordonnées avec le Pôle universitaire Vichy-Lardy, de dimension internationale (CAVILAM), ce qui favorisera leur rayonnement européen.



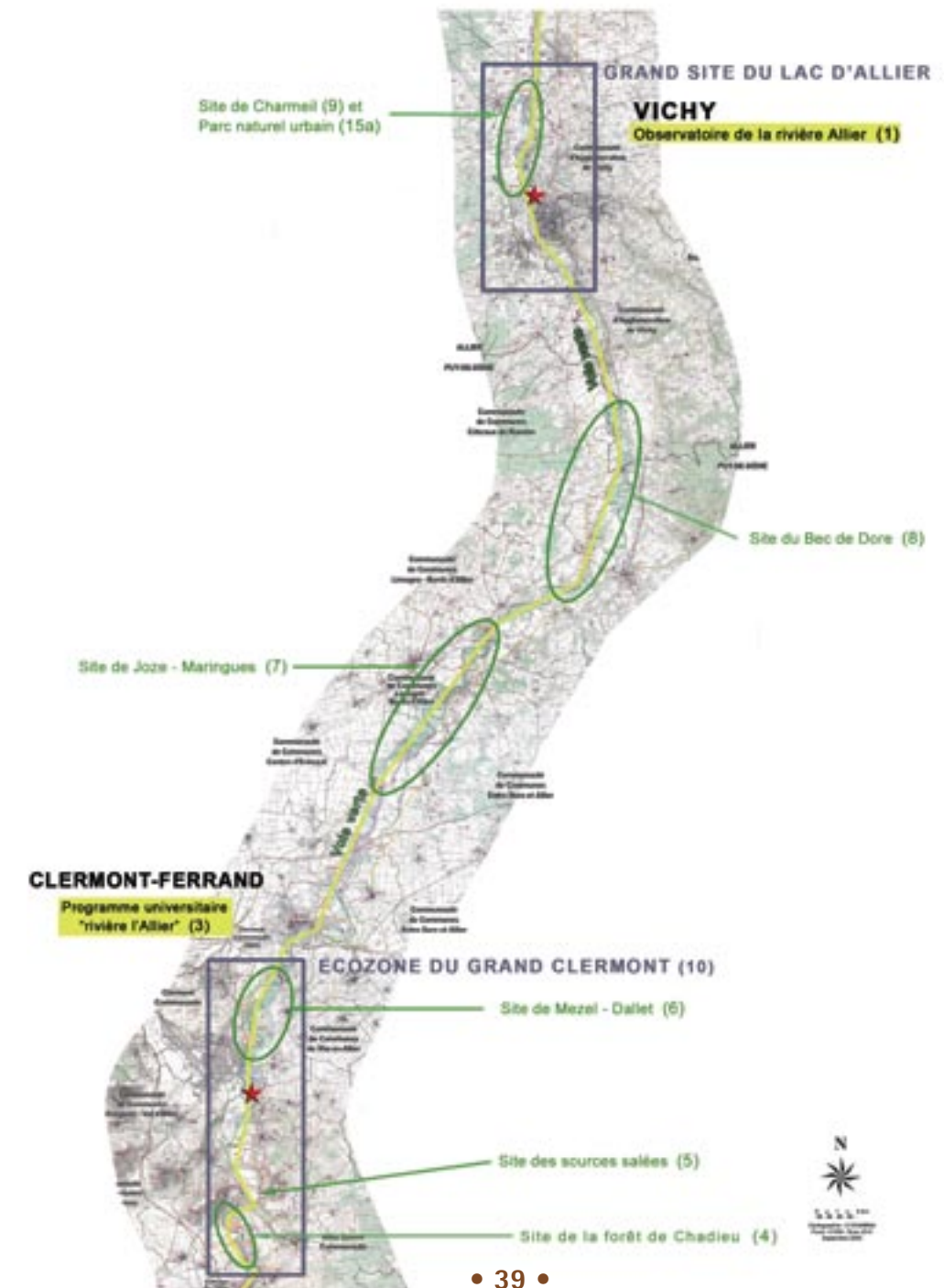
Étudiants du Pôle Universitaire Vichy-Lardy



UN RÉSEAU DE SITES PROTÉGÉS

Les étapes d'un corridor écologique majeur

4. La forêt de Chadieu
5. Les sources salées
6. Mezel-Dallet
7. Joze-Maringues
8. Bec de Dore
9. Charmeil



LA FORÊT DE CHADIEU

La forêt de Chadieu



Ile de Longues - CEPA - M. Cramois

• Contexte

La forêt de Chadieu est une forêt alluviale, un milieu devenu rare sous l'effet de la pression humaine. Cette forêt est située sur la commune d'Authezat, en bordure de l'Allier. Il s'agit d'un domaine privé converti en centre de loisirs et appartenant au Syndicat Intercommunal de Chadieu. Celui-ci en a confié la gestion au CEPA sur une superficie de vingt trois hectares.

Partenariat : Syndicat Intercommunal de Chadieu, CEPA

Coût des missions CEPA : 97 000 euros (*Plan Loire Nature II*) ; 60 000 euros (*Plan Loire Nature III*)

Échéance de réalisation : 2007-2013

Une des dernières forêts alluviales

• Objectifs

La gestion mise en œuvre a pour objectif de préserver les qualités de la nature sauvage. Aucune intervention ne vient empêcher la rivière d'éroder ses berges. De nombreux arbres âgés sont conservés, en raison de la faune très spécifique qu'ils hébergent : insectes spécialisés, oiseaux ou chauve-souris habitant les cavités. Une partie de la forêt est même laissée à son évolution naturelle qu'aucun aménagement ne vient contrarier et son accès est interdit au public pour des raisons de sécurité (*chute de bois mort*).



Pic épeiche - R. Riols - LPO

• Enjeux

La forêt alluviale de Chadieu est née de la dynamique fluviale qui érode les berges et permet le renouvellement des milieux. C'est une forêt naturelle aux essences variées : peuplier noir, aulne, frêne, chêne pédonculé... Beaucoup d'arbres sont très anciens et abritent de nombreux oiseaux dont le pic épeiche, le milan noir et le héron cendré. Les vieux arbres hébergent en outre toute une faune d'insectes rares qui n'est encore que partiellement connue et qu'il est nécessaire de sauvegarder afin de maintenir l'équilibre naturel. Au-delà de la préservation du site lui-même, c'est sa participation à la richesse du couloir écologique de l'Allier qui est recherchée.



Forêt de Chadieu - CEPA - M. Cramois

LES SOURCES SALÉES

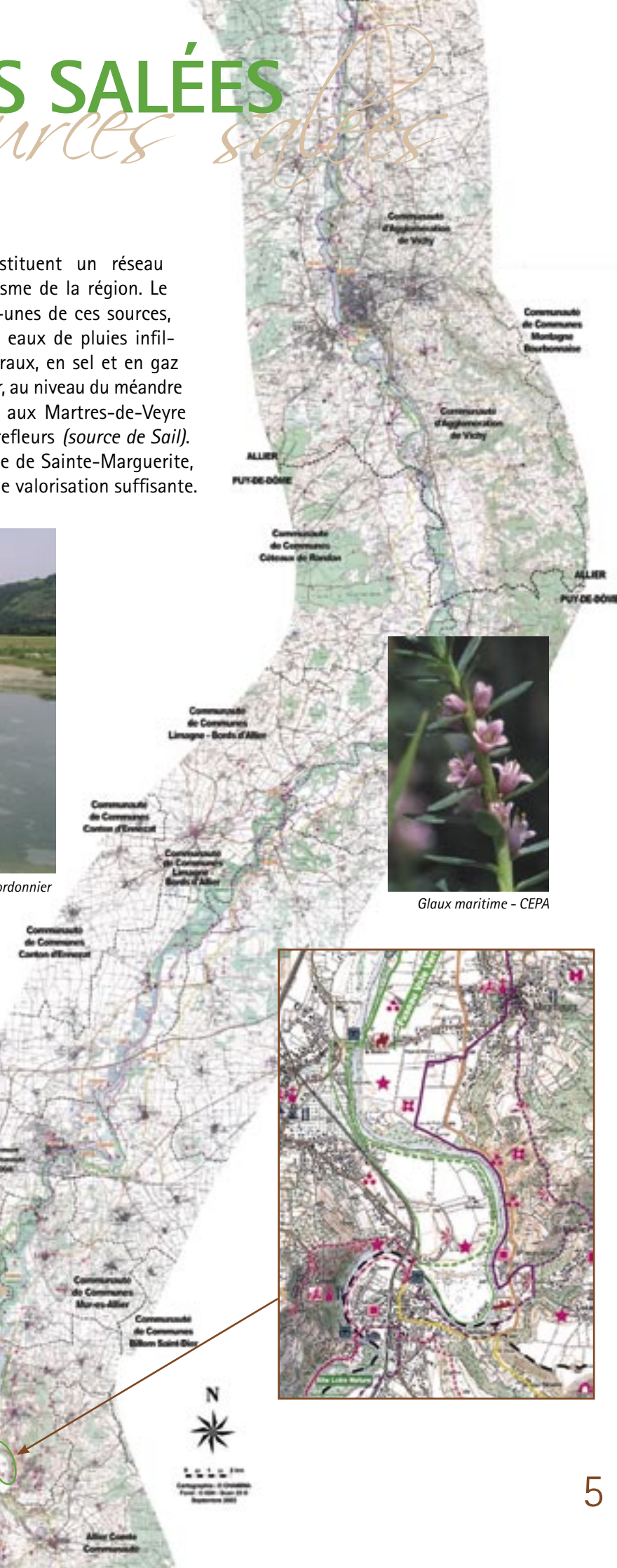
Les sources salées

• Contexte

Les sources minérales salées d'Auvergne constituent un réseau d'écosystèmes uniques en France, liés au volcanisme de la région. Le périmètre du grand Clermont renferme quelques-unes de ces sources, joyau du patrimoine naturel. Elles sont nées des eaux de pluies infiltrées dans les sous-sols qui se chargent en minéraux, en sel et en gaz carbonique. Plusieurs sont localisées en bord d'Allier, au niveau du méandre de Saint-Maurice (*source de Sainte-Marguerite*), aux Martres-de-Veyre (*source des Saladis*) et le long de la rivière à Mirefleurs (*source de Sail*). Certaines sont mise en bouteille, comme la source de Sainte-Marguerite, mais aucune ne bénéficie d'une protection et d'une valorisation suffisante.



Source des Saladis - CEPA - S. Cordonnier



Glaux maritime - CEPA



Partenariat : Union Européenne, DIREN Auvergne, Conseil régional d'Auvergne, Conseil général du Puy-de-Dôme, Agence de l'eau, CEPA

Coût des missions CEPA : 97 000 euros (présenté au PLGN III)

Échéance de réalisation : 2002 - 2007 (dans le cadre du Plan Loire Grandeur Nature II)

Patrimoine fragile et biodiversité spécifique



• Objectifs

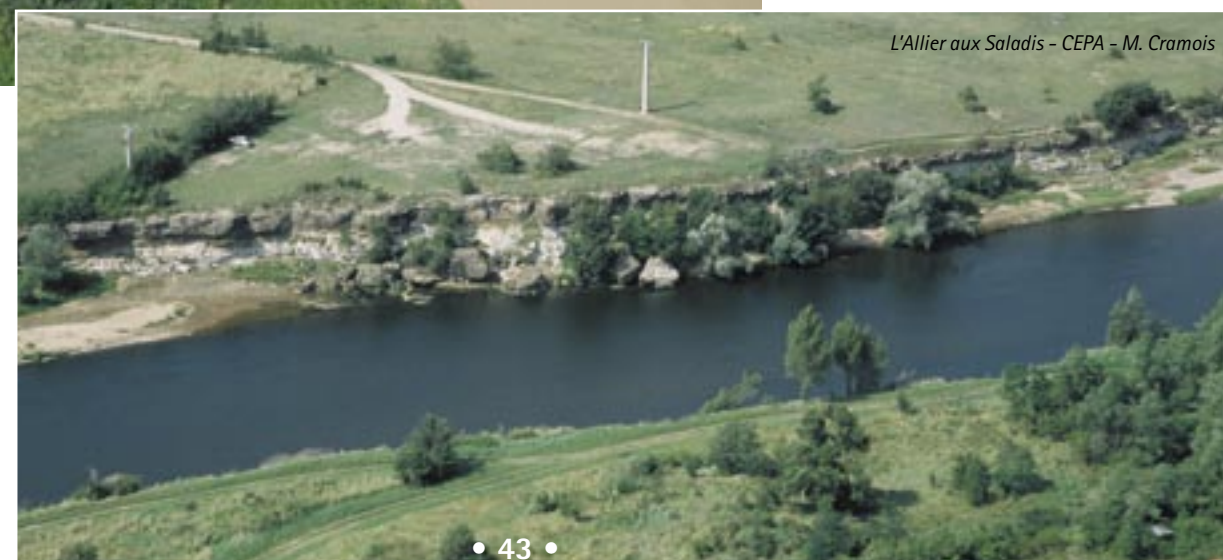
Une étude globale aboutissant à un plan d'aménagement devrait permettre d'assurer la gestion durable de ces sources et de leur environnement particulier. L'objectif est de préserver leur écoulement pour que la faune et la flore puissent s'épanouir, alors que celui-ci est aujourd'hui perturbé par des captages, des remblais, la dégradation des sols et la pollution agricole. Le CEPA prévoit donc de réaliser des travaux de restauration afin d'une part d'agrandir le biotope (*suppression des remblais, augmentation des zones d'épanchement de l'eau, revégétalisation*), et d'autre part d'améliorer sa qualité (*création de zones tampons avec les cultures, enlèvement des ordures, débroussaillage*).

• Enjeux

Les sources salées sont entourées par une flore très particulière, caractéristique des milieux à forte teneur en sel. Aujourd'hui, il ne reste qu'une dizaine d'hectares de sources et de prés salés en Auvergne, comptant vingt espèces de plantes menacées telles le pissenlit de Bessarabie ou le plantain maritime. Ces milieux sont protégés au niveau européen et abritent une faune variée, notamment des insectes. Bien qu'ils aient été classés d'intérêt communautaire par l'Union européenne, ils demeurent très fragiles, et les projets de sauvegarde sont prioritaires. Un des enjeux importants consiste à permettre leur découverte par le grand public sans que la fréquentation ne porte atteinte à leur environnement.



L'Allier à Sainte-Marguerite - CEPA - M. Cramois



L'Allier aux Saladis - CEPA - M. Cramois



L'Allier à Dallet - CEPA - M. Cramois

• Contexte

Le site s'étend sur les communes de Cournon, Mezel et Dallet, aux portes de Clermont-Ferrand. Avec 71 puits de captage reliés à la nappe alluviale, il alimente en eau la ville de Clermont-Ferrand à hauteur de 70 %. Au fil du temps, l'acquisition de terrains par la commune a contribué à la préservation du site et notamment de ses forêts alluviales, inventoriées comme patrimoine remarquable de l'Allier.

En 2002, un partenariat entre la ville de Clermont-Ferrand et le CEPA a été conclu dans le cadre du programme Loire Nature, et la zone d'intervention «Val d'Allier de Mezel à Dallet» a vu le jour.



Travaux de débroussaillage
LPO - G. Vaquier



Partenariat : Ville de Clermont-Ferrand, communes de Cournon, de Mezel et de Dallet, CEPA

Coût de l'opération : 169 000 euros dans le cadre du Plan Loire Nature II ; 180 000 euros dans le cadre du Plan Loire Nature III

Échéance de réalisation : 2007-2013 pour le Plan Loire Nature III

Pour une gestion durable des zones de captage



Mezel-Dallet - CEPA - J. Saillard

• Objectifs

Préserver la bonne santé de la forêt alluviale et son action filtrante est une façon de garantir la qualité de l'eau. Le CEPA a donc pour mission d'apporter son assistance technique pour l'assainissement de l'eau et la protection des milieux. Il doit réaliser un schéma global de gestion afin de proposer des solutions adaptées aux contextes sociaux et économiques des zones concernées. Des actions concrètes ont conduit par exemple à la restauration d'un pâturage de chevaux à proximité de Dallet, sur des prairies inondables, ou encore à la réhabilitation d'un sentier de découverte avec l'aide des enfants des écoles. La forêt du Moulin est quant à elle volontairement laissée en libre évolution et préservée de la circulation de véhicules.

• Enjeux

La poursuite de la protection du site nécessite une prise de conscience des visiteurs, des élus et des riverains de la valeur patrimoniale du Val d'Allier. Des actions de communication auprès des populations riveraines amélioreront la cohabitation entre les différents acteurs, dont les éleveurs, avec le retour d'un pâturage maîtrisé sur les berges. Un juste équilibre est à trouver entre tourisme éducatif et préservation des milieux. Les aménagements et la fréquentation du site doit demeurer compatible avec la protection de la ressource en eau et du patrimoine naturel. Concilier ces objectifs a priori contradictoires passe notamment par l'information d'un large public.



Dallet - Les Vaures - CEPA - M. Cramois

JOZE-MARINGUES

Jose-Maringues



• Contexte

Sur le secteur de Joze-Maringues, site Natura 2000, 40 hectares se déclinent en des milieux très variés : des forêts alluviales, des boires qui sont d'anciens chenaux de l'Allier, des clairières qui témoignent de l'ancienne activité pastorale, et un plan d'eau témoin d'une ancienne activité d'extraction de graviers. En 1993, une convention a été signée entre le CEPA et la commune de Crevant-Laveine pour la gestion concertée de ce site à haute valeur écologique, dégradé par une fréquentation incontrôlée et le dépôt d'ordures. La gestion de son île a été confiée au CEPA, en 2005, pour une durée de cinq ans.



Pont de Joze-Maringues - CEPA - M. Cramois

Partenariat : Conseil général du Puy-de-Dôme, communes de Viondet et de Crevant-Laveine, CEPA, LPO Auvergne

Coût de l'opération : 170 000 euros déjà investis par le CEPA dans le cadre du Plan Loire Nature II ; 240 000 euros pour le Plan Loire Nature III (180 000 euros CEPA et 60 000 euros LPO)

Échéance de réalisation : 2007-2013 pour le Plan Loire Nature III

Une étape exemplaire entre Clermont et Vichy

• Objectifs

Il s'agit avant tout de limiter l'accès aux véhicules et ainsi limiter les décharges sauvages et autres dégradations fréquentes sur le site. Une fois le site protégé, les dégradations se résorberont progressivement, et il sera possible d'accueillir les visiteurs dans un espace nettoyé et revalorisé, tout en contrôlant l'évolution de la fréquentation du site (*éco-compteurs qui recensent le passage de visiteurs*). Le sentier de randonnée existant a été aménagé et une passerelle permet de traverser la boire. Ce sentier est aujourd'hui répertorié dans un topo-guide «Val d'Allier» édité par Chamina, afin que le grand public puisse facilement l'identifier.



Méandre de Terrasse-Basse - CEPA - M. Cramois



Sterne pierregarin - LPO - P. Busser

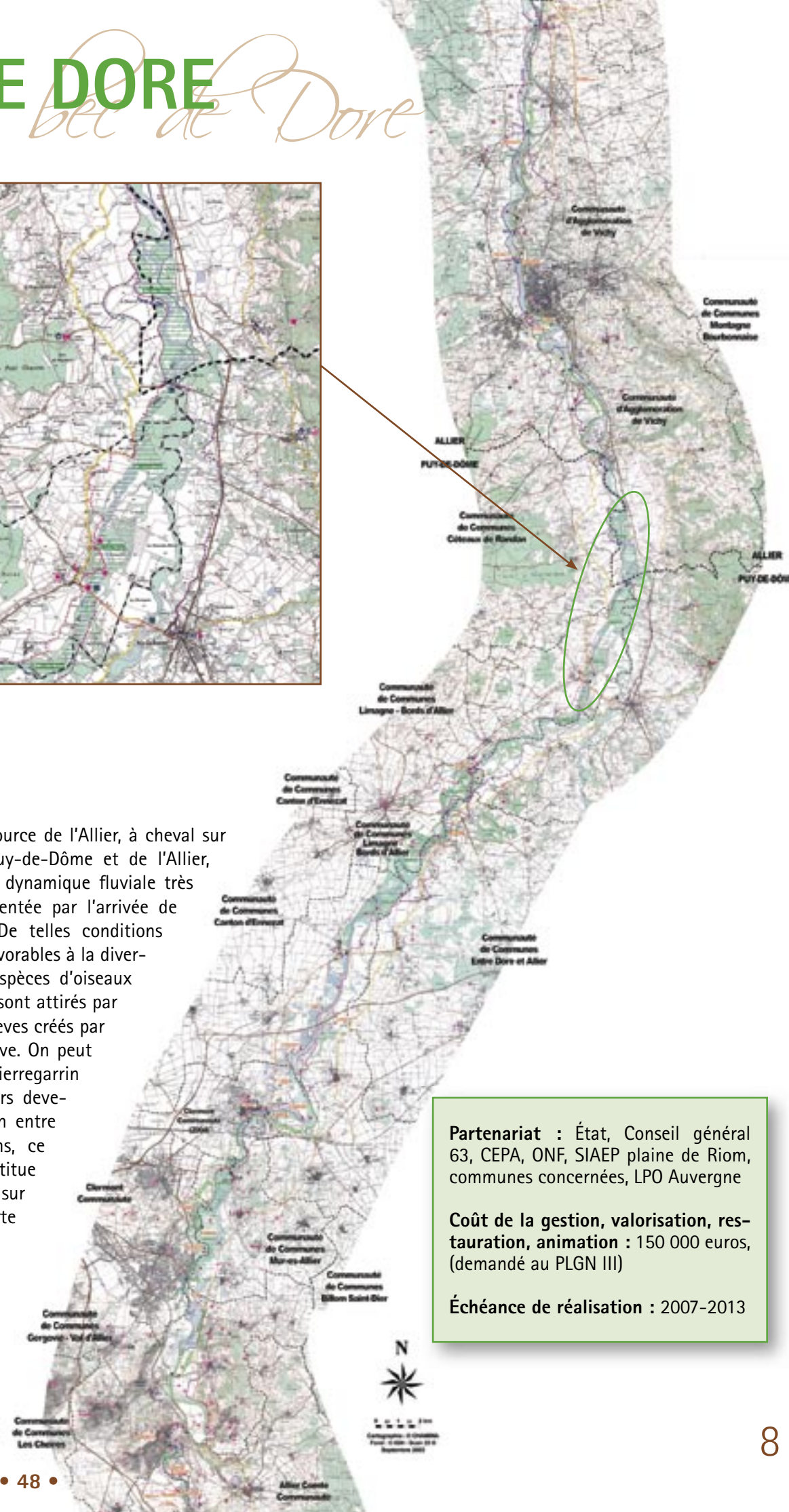
• Enjeux

Grâce à la collaboration de multiples acteurs, au soutien financier des communes et au soutien technique des associations de protection de la nature, l'enjeu est de former un ensemble naturel remarquable et cohérent qui soit en mesure de se poser en image de marque pour les communes de la région. De telles actions de proximité, réalisées avec le concours de tous, encouragent en outre les riverains à se réapproprier «leur» rivière ; à la respecter et à la protéger comme un patrimoine à forte valeur ajoutée. Il est important d'intégrer ce site exemplaire à un réseau de découverte du Val d'Allier, à la fois pour son caractère démonstratif et comme étape entre Clermont-Ferrand et Vichy.



• Contexte

Situé à 266 km de la source de l'Allier, à cheval sur les départements du Puy-de-Dôme et de l'Allier, ce secteur possède une dynamique fluviale très soutenue, encore augmentée par l'arrivée de son affluent la Dore. De telles conditions sont particulièrement favorables à la diversité biologique : 174 espèces d'oiseaux nicheurs ou de passage sont attirés par les nombreux îlots et grèves créés par les mouvements du fleuve. On peut y croiser des sternes pierregarrin et naine, espèces ailleurs devenues rares. À mi-chemin entre les deux agglomérations, ce site exemplaire constitue une étape intéressante sur l'itinéraire de découverte de l'Allier.



Partenariat : État, Conseil général 63, CEPA, ONF, SIAEP plaine de Riom, communes concernées, LPO Auvergne

Coût de la gestion, valorisation, restauration, animation : 150 000 euros, (demandé au PLGN III)

Échéance de réalisation : 2007-2013

La confluence de deux couloirs écologiques

• Objectifs

En plus des 11 hectares de terres déjà acquis par la LPO entre la Dore et l'Allier, 65 hectares supplémentaires ont été ajoutés en 2001 par le Conseil général du Puy-de-Dôme. Ces terres forment une zone d'expansion de crues de premier plan. La gestion de cette enclave par les associations a pour objectifs de préserver l'espace de mobilité de la Dore et de l'Allier ainsi que de maintenir les espaces ouverts et leur biodiversité. L'élaboration d'un plan de gestion a été confiée à la LPO et plusieurs partenariats instaurés pour une gestion durable du site. Ainsi par exemple, un partenariat entre la fédération de pêche du Puy-de-Dôme et le SIAEP de Riom a permis l'ouverture d'une frayère à brochets.



Sterne pierregarin - LPO - P. Busser

• Enjeux

Dans la continuité du Plan Loire Nature II, l'enjeu général est de faire de cet espace protégé un site de référence pour le Val d'Allier métropolitain. Les enjeux particuliers sont la protection d'un des rares sites préservés, dont la richesse écologique est à développer, et la valorisation d'un site privilégié pour l'observation et la recherche, tout en préservant la quiétude du site et en veillant à canaliser la fréquentation. Ce travail collectif des acteurs du Val d'Allier devrait permettre de concilier nécessités économiques autour de la rivière et protection d'un environnement sauvage vulnérable, lequel seul permet la survie d'espèces remarquables, véritable patrimoine vivant. Le site représente un point fort à la confluence des couloirs écologiques de l'Allier et de la Dore.



La Dore à Pont de Ris - CEPA - M. Cramois

CHARMEIL

Parcours et découverte d'un site protégé

• Contexte

Le site naturel de Charmeil se déploie sur 230 hectares situés sur les communes de Charmeil, Saint-Rémy-en-Rollat, Creuzier le Vieux et Saint-Germain des Fossés, entre l'aérodrome et l'Allier en rive gauche. Déjà classé site Natura 2000 et Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF), de récentes démarches ont également abouti à son classement en Espace naturel sensible (ENS). La LPO est l'une des premières associations à avoir mis en valeur la richesse de ce patrimoine naturel en entretenant le site et en y organisant des sorties pédagogiques de terrain.



Maître d'ouvrage : Communauté d'Agglomération de Vichy Val d'Allier.

Partenariat : Conseil général de l'Allier (*soutien financier*). Partenariat financier à bâtir avec les partenaires du plan Loire (*Établissement Public Loire, Région Auvergne, Agence de l'Eau Loire Bretagne*), LPO Auvergne

Coût de l'opération : 400 000 euros

État d'avancement : à l'étude

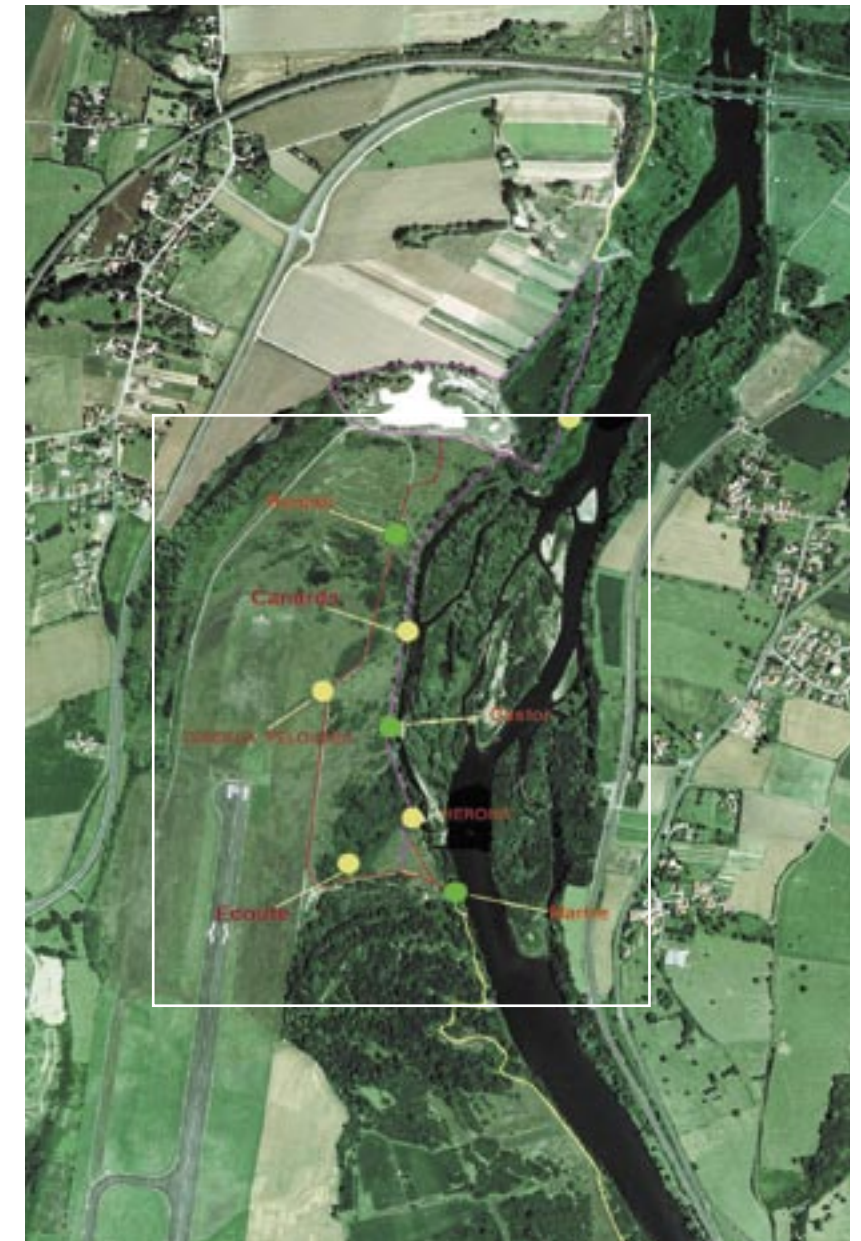
Échéance de réalisation : 2007 / 2013

• Objectifs

En partenariat avec la LPO et le Conseil général de l'Allier, la communauté d'agglomération Vichy Val d'Allier lance un plan de gestion sur cinq ans afin d'entretenir le site et d'y assurer un suivi scientifique des espèces. Un sentier de découverte, ponctué de bornes informatives permettant au public d'identifier les espèces présentes, est en cours d'élaboration. Son ouverture sera en partie effective dès l'été 2007. Des stations de découverte illustreront les comportements d'espèces emblématiques comme le castor, la tortue cistude ou le héron cendré par le biais de photos, de dessins ou d'enregistrements de sons de la nature. Enfin, un observatoire des oiseaux permettra au public de voir ces espèces de près sans les déranger.

• Enjeux

Dans l'esprit du programme Loire Nature, il s'agit à la fois de préserver l'espace de liberté des cours d'eau, la diversité des espèces et des milieux et la ressource en eau. La prise en considération de ces enjeux passe en l'occurrence par la sensibilisation et la communication à destination du grand public. Ainsi, le site proposera des animations concernant les risques d'inondations liés au mouvement du fleuve, évoquera l'histoire de la boire, la dynamique fluviale et la biodiversité. Des panneaux modulables mettront en valeur les espèces d'oiseaux observables sur les lieux en fonction des saisons. Tous ces aménagements resteront discrets, dans un souci de respect de la nature sauvage. Le site constituera, en continuité avec le futur Parc naturel urbain, un lieu de découverte et d'application complémentaire de la Maison de la rivière Allier projetée en rive droite, à proximité.



Aménagements pour la découverte du site



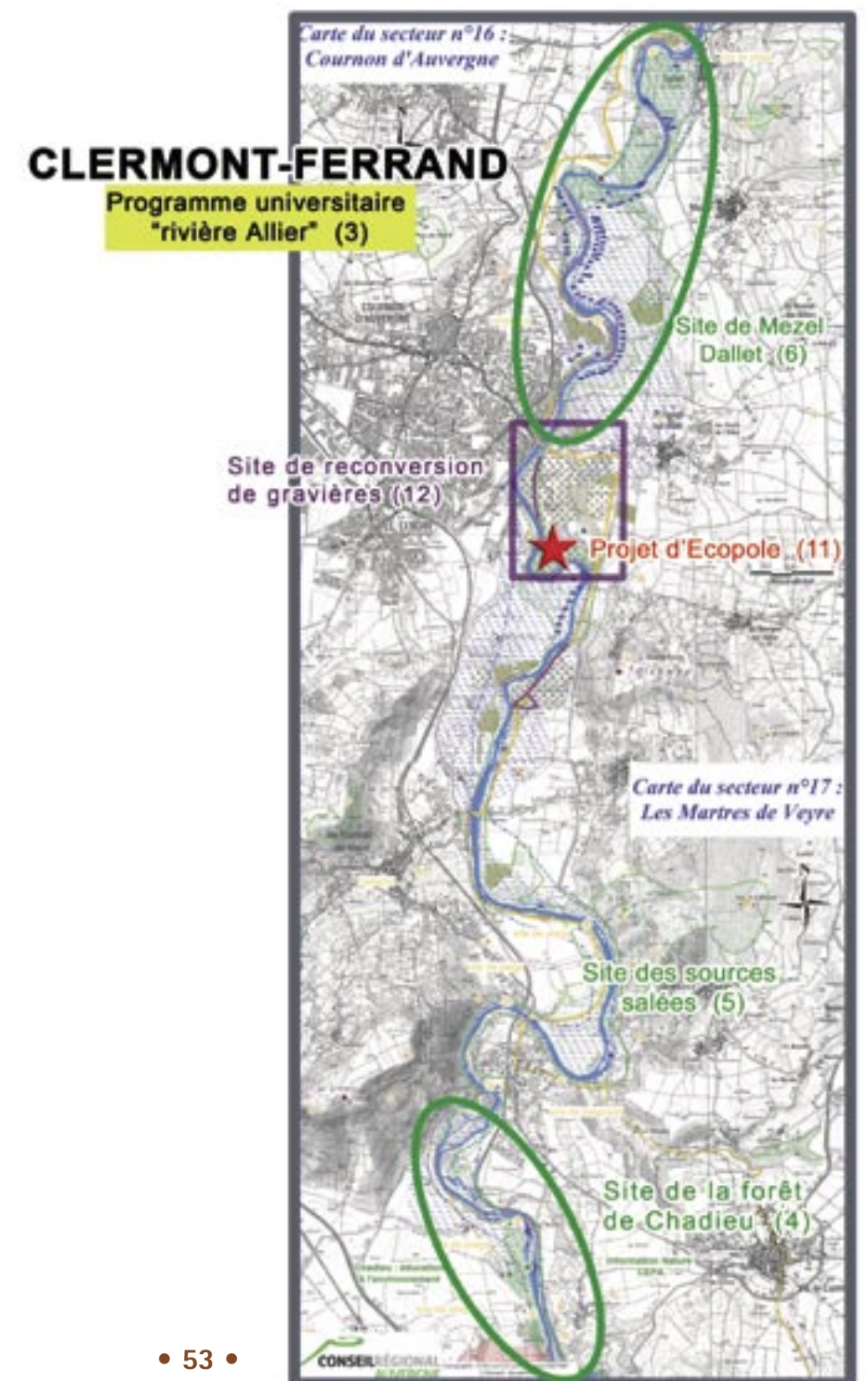
LE VAL D'ALLIER CLERMONTOIS

*La métropole auvergnate
à la reconquête de l'Allier*

10. L'Ecozone du Grand Clermont

11. L'Ecopole

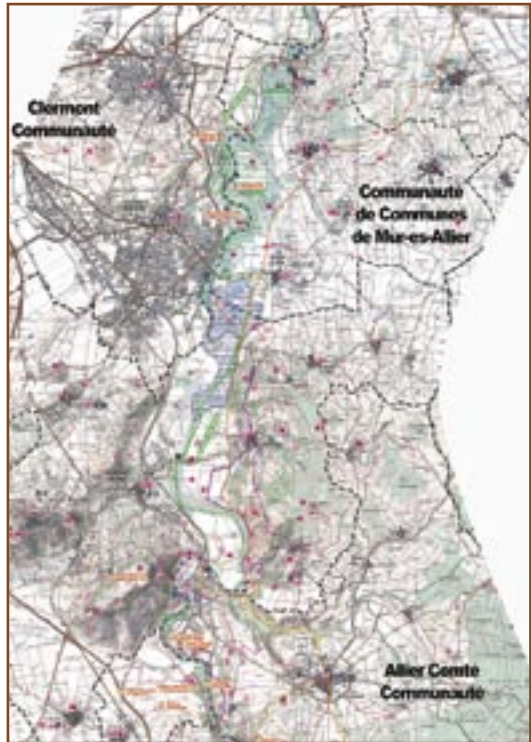
12. La reconversion des carrières



ECOZONE

• Contexte

La capitale auvergnate n'était pas jusqu'alors, d'un point de vue culturel ou stratégique, tournée vers l'Allier. S'étendant de Authezat à Pont-du-Château, le projet d'Ecozone est une déclinaison du plan de mise en valeur du Val d'Allier et s'inscrit dans le cadre des travaux engagés en matière de gestion des paysages et des espaces naturels. L'étude préalable à ce projet a été réalisée par l'agence d'urbanisme Clermont Métropole. Une étude pré-opérationnelle assortie d'un montage juridique, financier et foncier est en cours. Elle permettra de préciser le concept d'Ecozone et ses futurs aménagements, lesquels seront développés dans le cadre du schéma de référence envisagé.



Partenariat : État, Conseil régional Auvergne, Conseil général 63, SE-PAC, SEAT, Mur-ès-Allier, Gergovie Val d'Allier et communautés de communes, PNR Livradois-Forez, Chambre d'agriculture, Agence de l'eau, Agence d'Urbanisme Clermont Métropole, CEPA, LPO, Chamina, GIE Bellerive, ADDT, CRDT

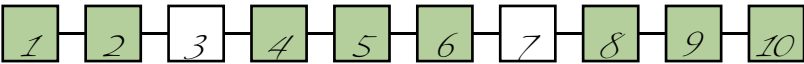
Coût de l'opération : non déterminé

État d'avancement : cahier des charges rédigé en 2005. Consultation auprès d'équipes pluridisciplinaire en janvier 2006

Échéance de réalisation : non déterminé



Le grand site de reconquête du Val d'Allier clermontois



• Objectifs

Les acteurs du projet travaillent en même temps sur trois volets associés : un volet écologique (*gestion du milieu naturel*) ; un volet récréatif (*création d'espaces pédagogiques*) et un volet économique (*reconversion des carrières*). Certains espaces très sensibles seront préservés de toute fréquentation, les sites archéologiques seront valorisés ainsi que les sources d'eaux minérales salées, des pôles pédagogiques seront créés et de nouveaux chemins de randonnée tracés. La combinaison harmonieuse de ces trois volets devrait permettre de faire de l'Ecozone un territoire exemplaire en matière d'environnement et de préservation de l'Allier, au plus près du cœur de la métropole auvergnate.



Méandre de l'Allier - CEPA - J. Saillard

ORIENTATIONS



• Enjeux

L'Ecozone est amenée à devenir un lieu emblématique de préservation de l'environnement ; une « vitrine verte » du Val d'Allier et de ses richesses pour le Grand Clermont. L'enjeu est d'obtenir l'engagement et la mobilisation de tous les partenaires dans la gestion de cette zone : collectivités, associations, chambre d'agriculture, agence de l'eau, acteurs du tourisme et industries devront s'associer afin de promouvoir les activités économiques liées à l'environnement. L'enjeu plus général consiste à favoriser une appropriation du Val d'Allier par la métropole auvergnate, en sensibilisant ses populations aux richesses de la rivière ainsi qu'aux impératifs de sa protection. L'Ecozone constituera un ancrage important pour le confortement du couloir écologique du val d'Allier.

ECOPOLE

• Contexte

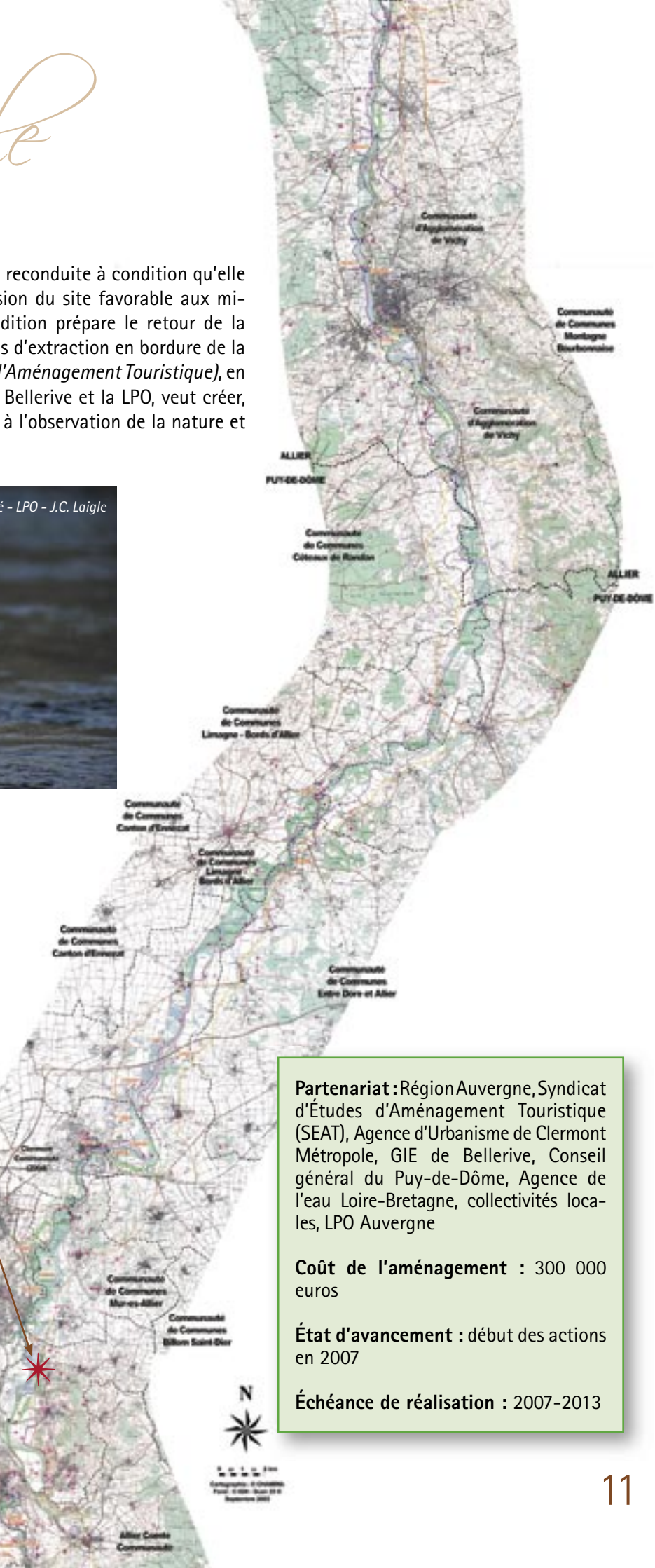
L'exploitation de granulats des Varennes a été reconduite à condition qu'elle implique, en fin d'exploitation, une reconversion du site favorable aux milieux naturels et à la biodiversité. Cette condition prépare le retour de la nature dans un paysage dégradé par trente ans d'extraction en bordure de la rivière Allier. Ainsi, le SEAT (*Syndicat d'Études d'Aménagement Touristique*), en partenariat avec le Conseil Général, le GIE de Bellerive et la LPO, veut créer, le long des berges, une zone préservée dédiée à l'observation de la nature et aux loisirs.



Héron cendré - LPO - J.C. Laigle



Gergonne - Val d'Allier



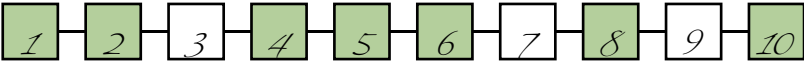
Partenariat : Région Auvergne, Syndicat d'Études d'Aménagement Touristique (SEAT), Agence d'Urbanisme de Clermont Métropole, GIE de Bellerive, Conseil général du Puy-de-Dôme, Agence de l'eau Loire-Bretagne, collectivités locales, LPO Auvergne

Coût de l'aménagement : 300 000 euros

État d'avancement : début des actions en 2007

Échéance de réalisation : 2007-2013

Pôle de sensibilisation à la biodiversité



• Objectifs

L'objectif est la restauration des milieux sauvages par le biais d'un réaménagement de l'étang de Bellerive. Des ponts, des sentiers balisés et des plate-formes d'observation de la faune faciliteront la visite du site et participeront à sa mise en valeur. Des circuits de découverte seront aménagés, comprenant un espace d'accueil du public, un espace ornithologique et un espace de promenade au cœur de la nature, pour observer la faune et la flore tout en les respectant et en prenant conscience de leur fragilité. Situé dans l'Ecozone projetée par le Grand Clermont, l'Ecopole constituera un lieu de référence et d'animation pour le grand public, et en particulier pour les habitants du Grand Clermont.



Groupe de visiteurs - LPO - L. Maly

• Enjeux

Plus de 180 espèces d'oiseaux, 260 espèces de plantes, 40 espèces de papillons et 20 espèces de libellules sont recensées sur un site d'une grande valeur écologique, traversé en outre chaque année par de nombreux oiseaux migrateurs. Le réaménagement des berges doit permettre aux espèces animales et végétales de reprendre place dans l'écosystème local. L'implantation de roselières sera un refuge pour de nombreuses espèces d'oiseaux dont certaines sont devenues rares, telles le héron cendré ou le bruant des roseaux. Tout ceci devrait favoriser le retour d'espèces fragilisées ou sur le point de disparaître du paysage, afin que celui-ci retrouve sa nécessaire diversité.



Site de l'Ecopole - CEPA - J. Saillard

RECONVERSION DES CARRIÈRES

*Reconversion
des carrières*



Martres d'Artière, gravière - CEPA - M. Cramois

• Contexte

Dans le cadre du schéma global d'aménagement de l'agglomération clermontoise, des projets de réhabilitation ont vu le jour pour les sites de carrières. Deux grands sites d'extraction sont concernés sur le périmètre du grand Clermont : Pérignat/ La Roche Noire et les Martres d'Artière. Le secteur des Martres d'Artière est exploité par cinq entreprises sur environ cent hectares. Sur celui de Pérignat, quatre entreprises sont en activité jusqu'en 2015. Depuis 1972, les exploitants sont tenus de remettre les sols en état en fin d'exploitation, mais cela demeure insuffisant pour réhabiliter le paysage.

Partenariat : Mairies concernées, communes et services de l'État, Conseil général du Puy-de-Dôme, LPO Auvergne, CEPA.

Coût du programme régional expérimental de restauration des carrières : 800 000 euros (demandé au PLGN III)

Échéance de réalisation : 2007-2013 (dans le cadre du Plan Loire Nature III)



Aigrette garzette - LPO - S. Durand



de Pérignat et Martres d'Artières



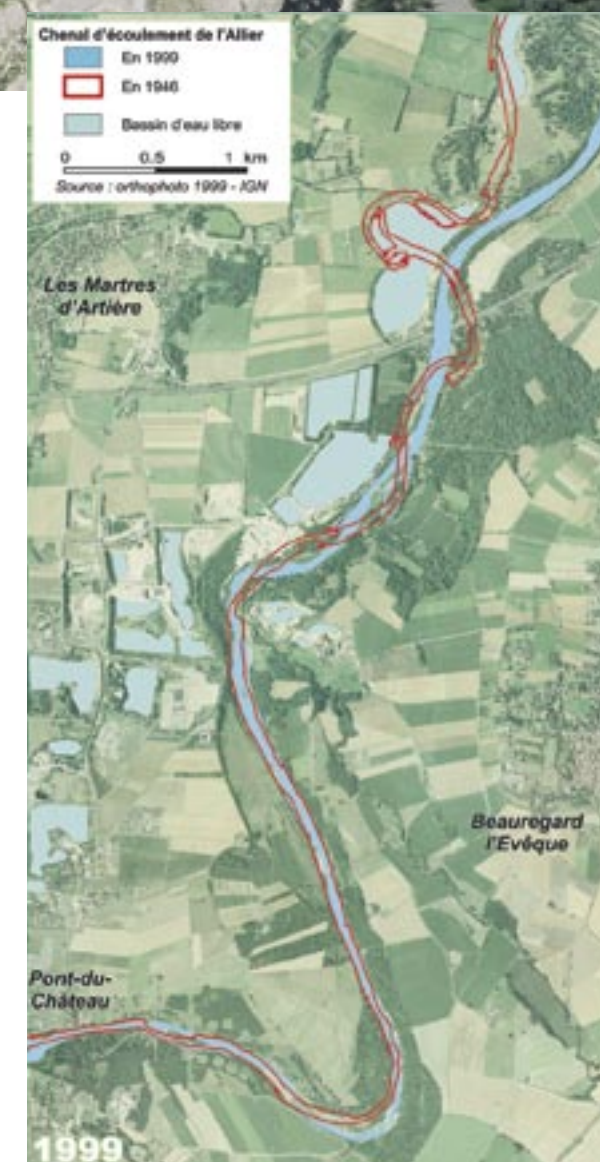
Martres d'Artière, gravière - CEPA - M. Cramois

• Objectifs

L'objectif est de limiter l'impact des gravières non seulement sur la rivière (*abaissement du lit, dégradation de la qualité de l'eau*) mais aussi sur les paysages, souvent très dégradés. Sur le site des Martres d'Artière, élus et acteurs locaux souhaitent créer un espace de loisirs de pleine nature et de détente au bord de l'eau. Un projet de complexe nautique et de pôle touristique est à l'étude. Sur le site de Pérignat, le projet de reconversion, sur le thème de l'eau, prend la forme d'un centre ornithologique dédié à la découverte de la biodiversité.

• Enjeux

La présence, sur ces sites sensibles, de nombreuses espèces d'oiseaux et d'une flore remarquable, nécessite de sensibiliser la population aux enjeux de protection des espèces patrimoniales. De tels projets supposent de parvenir à associer protection de l'environnement et loisirs, en faisant en sorte que les habitants de l'agglomération se rapprochent de l'eau. Élus et collectivités locales doivent donc se mobiliser autour de ces projets de réaménagement du paysage, en partenariat avec les associations et les carriers concernés.



LE GRAND SITE DE VICHY

*Pôle métropolitain de référence
et d'accueil sur l'Allier*

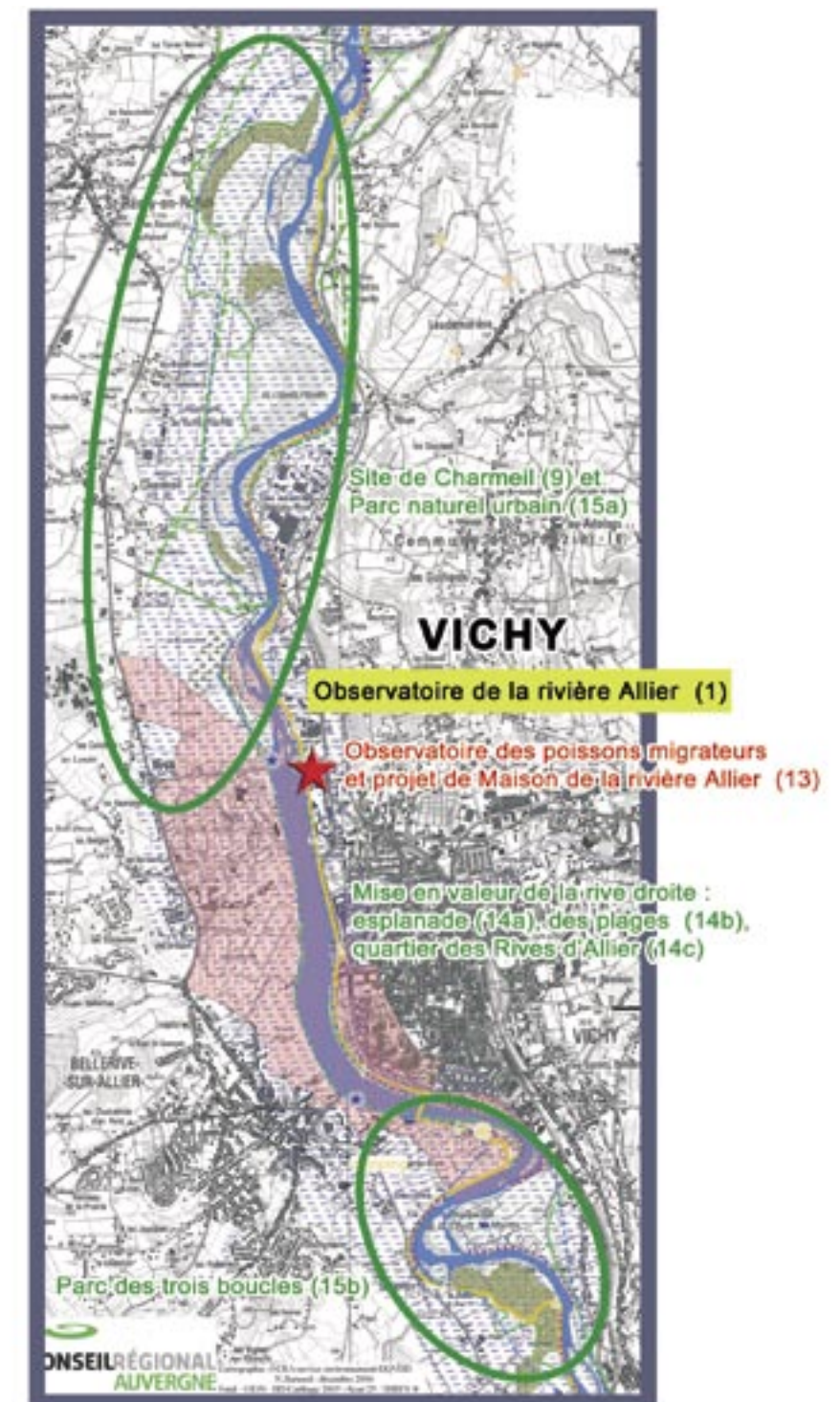
13. La Maison de la rivière Allier

14. La rive droite du Lac d'Allier

- a. La promenade verte
- b. Les plages de Vichy
- c. Les «Rives d'Allier»

15. Les deux parcs de découverte

- a. Le parc naturel urbain
- b. Les trois boucles



MAISON DE LA RIVIÈRE ALLIER



• Contexte

Entrant dans le cadre du Plan Loire Grandeur Nature, la Maison de la rivière Allier est conçue dans l'esprit des actuelles Maisons de la Loire. WWF, LPO, Conservatoire du Saumon de l'Allier, Conservatoire des sites de l'Allier et Département de l'Allier : nombreux sont les partenaires favorables à sa création et susceptibles de participer à son animation. La Maison de la rivière Allier sera implantée sur le site de l'actuel Observatoire des poissons migrateurs, au cœur de Vichy, et desservira le bassin de 600 000 habitants de l'aire métropolitaine. Une localisation d'autant plus privilégiée qu'elle se situe sur l'itinéraire de la Voie verte prévue le long du Val d'Allier et au cœur de la station touristique.



Maître d'ouvrage : Ville de Vichy

Partenariat : État, région, Département de l'Allier, Établissement Public Loire

Coût de l'opération : 4 800 000 euros

État d'avancement : élaboration du programme réalisée, projet proposé au 3^e Plan Loire Grandeur Nature

Échéance de réalisation : 2008-2009

Rassembler et partager les connaissances

• Objectifs

Symboliquement implantée entre Allier «urbain» et Allier «sauvage», la Maison de la rivière Allier est pensée comme un centre de ressources, de rencontre, d'information et de sensibilisation ouvert au plus grand nombre. Expositions, conférences et ateliers pédagogiques permettront de sensibiliser le grand public à la nécessité de préserver son patrimoine naturel tout en l'informant des activités scientifiques menées autour de la rivière et même, en temps réel, de l'évolution des phénomènes naturels comme les inondations. Lieu d'échange et de partage des connaissances entre chercheurs, institutions et associations, elle a vocation à accueillir «l'Observatoire de l'Allier», la structure de coordination, d'animation et de diffusion.



Maison de la rivière Allier

• Enjeux

La Maison de la rivière Allier se trouve à un carrefour entre science, gestion, pédagogie et tourisme. Trouver un terrain d'entente et un lieu de rencontre entre chercheurs, associations et gestionnaires est en effet primordial pour une bonne gestion de la rivière. Informer le public l'est tout autant. C'est pourquoi la Maison de la rivière Allier évoquera les thèmes liés à la restauration et à la valorisation du patrimoine naturel tels que la dynamique fluviale, la biodiversité, les corridors écologiques, la prévention des inondations, la ressource en eau, les activités humaines ou encore la restauration des espèces migratrices. Elle sera en outre un outil au service de la politique de gestion et de préservation de l'Allier et un lieu ressource pour chercheurs, gestionnaires et collectivités locales.



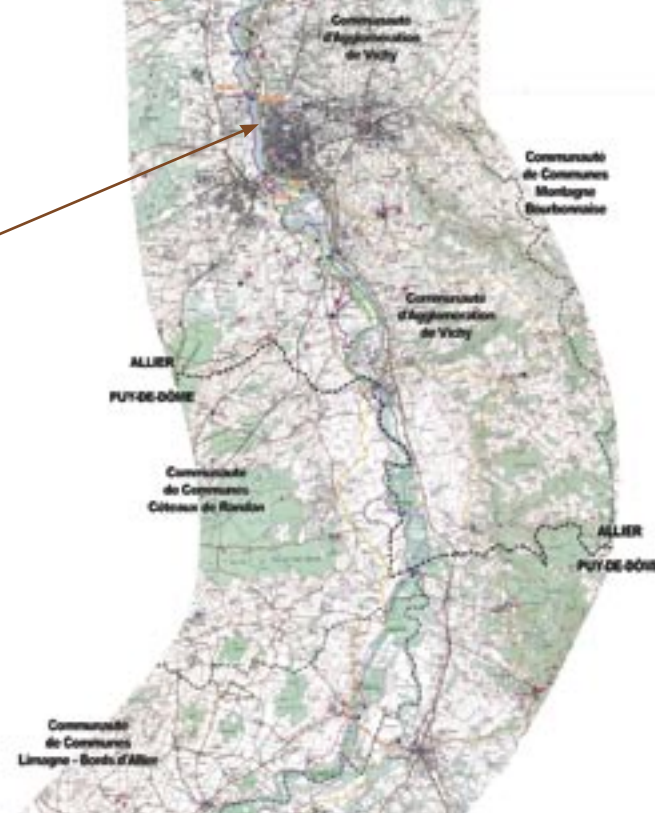
Observatoire des poissons migrateurs

Le futur Parc naturel urbain en aval



LA RIVE DROITE DU LAC D'ALLIER

La rive droite du lac d'Allier



La rive droite et le stade Darragon

• Contexte

Les aménagements réalisés dans les années 60 ont laissé l'empreinte jugée aujourd'hui trop routière d'une chaussée à 2X2 voies. La suppression de l'une d'entre elles va permettre une transformation radicale aboutissant à la création d'une esplanade-parc sur 1,5 km de long. Le projet de réaménagement de la rive droite du Lac d'Allier, entre la Rotonde et le pont-barrage, vise la mise en valeur du paysage et des cheminements qui renforceront l'attractivité résidentielle, touristique et de loisirs de la Ville. Il s'inscrit également dans un projet plus vaste de Voie verte serpentant le long de l'Allier entre Vichy et Clermont-Ferrand. Celle-ci soulignera, de manière écologique et ludique, les liens entre les deux grandes agglomérations et leur intérêt commun à protéger la qualité de leur environnement.



La voie verte près de l'observatoire des poissons migrateurs

Maître d'ouvrage : Ville de Vichy

Partenariat : État, Vichy Val d'Allier, département de l'Allier, région (*en attente*)

Coût de l'opération : 6 314 000 euros

État d'avancement : travaux en cours de lancement

Échéancier de réalisation : 2008

14a



La voie verte au cœur de la ville



L'état actuel de la rive droite

• Objectifs

Au cœur d'un itinéraire de promenade pour piétons et cyclistes, la rive droite réaménagée sera un trait d'union entre les parcs du centre-ville et l'Allier sauvage en aval du pont-barrage. La nouvelle esplanade, dont la première tranche de travaux sera réalisée en 2007, constituera une tribune pour les habitants de la région venant assister aux spectacles et événements sportifs organisés sur le Lac d'Allier. L'espace gagné sur le bitume sera rendu aux promeneurs qui pourront flâner à leur aise le long du Lac d'Allier. Une véritable bouffée d'oxygène dans un espace où les matériaux seront choisis avant tout en rapport avec une identité de bord de rivière, et où la végétation sera en accord avec celle que l'on trouve sur les berges préservées de la rivière, confortant ainsi sa vocation de corridor écologique.



L'état futur de la rive droite

• Enjeux

Aménager la rive droite du Lac d'Allier représente à la fois une belle occasion de rapprocher l'homme et la rivière et le moyen de mieux relier au cœur de la Ville le grand secteur d'habitat social et le grand parc sportif et naturel urbain de la rive gauche. L'esplanade-parc projetée assurera la continuité de l'itinéraire piéton et cyclable longeant la rivière à l'écart des circulations automobiles, tout en offrant une immense tribune aux visiteurs venus régulièrement en grand nombre pour assister aux spectacles sportifs et culturels produits sur le lac d'Allier. Ce projet participe d'une volonté plus générale de mise en valeur de l'Allier, et place Vichy au cœur des ambitions politiques de la région en matière de développement durable. Les enjeux d'un tel projet sont donc à la fois politiques (*affirmer le lien entre Vichy et la rivière et participer à l'écologie urbaine*), environnementaux (*renaturaliser les berges de l'Allier*), économiques (*attractivité touristiques, loisirs, cadre de vie*) et sociaux (*espaces publics accueillant les habitants de l'agglomération et reliant les quartiers éloignés*).

LES PLAGES DE VICHY

Les plages de Vichy



• Contexte

Les plages d'Allier constituent en rive droite un parc linéaire de 2,5 kilomètres de long au pied de la digue construite sous Napoléon III pour protéger la cité thermale des crues de l'Allier. Cet ensemble appartenant au Domaine Public Fluvial, situé en zone inondable d'aléa fort, est consacré à la promenade et aux loisirs. Différentes activités y sont implantées avec un statut précaire : bars et restaurants, loueurs d'embarcations, jeux d'enfants... En 1994, un avant-projet de mise en valeur de ces plages a été élaboré conjointement entre la ville et les services de l'État. Le PPRI arrêté en 2001 intègre les plages dans un zonage spécifique aux règles particulières compatibles avec sa vocation.



Pont de Bellerive - Y. Le Chapelin

Maître d'ouvrage : Ville de Vichy

Partenariat : Partenaires du 3^e Plan Loire et acteurs économiques

Coût de l'opération : Estimé à 4 760 000 euros

État d'avancement : avant-projet en 1994 et zonage spécifique PPRI en 2001

Échéancier de réalisation : 2007-2013

Les plaisirs de la rivière en cœur de ville



Site des plages - Y. Le Chapelin

• Objectifs

Le projet initial de mise en valeur des plages d'Allier était axé sur trois objectifs :

- Développer une qualité architecturale et paysagère en rapport avec la richesse du site inscrit constitué par le Lac d'Allier.
- Rendre compatible les constructions nécessaires au développement des activités de loisirs avec les impératifs de prévention contre les inondations.
- Aménager la berge à la fois pour favoriser la promenade et le repos et pour renaturer la rive dans la perspective de confortement du couloir écologique.

Deux nouveaux objectifs se sont ajoutés aux précédents :

- Inscrire la promenade des plages sur l'itinéraire de la Voie verte de découverte de l'Allier.
- Ré-ouvrir la plage des Célestins à la baignade en période estivale.



• Enjeux

Ce projet s'inscrit dans le cadre plus global du programme de valorisation du grand site de promenade et de loisir centré sur le Lac d'Allier. Il se situe dans la continuité du projet d'aménagement de la rive droite au nord et de la requalification du Port de la Rotonde qui en constituera la transition. En cela, la mise en valeur des plages d'Allier contribuera au renforcement du grand site d'accueil que représente Vichy et son plan d'eau pour le développement des loisirs et du tourisme au niveau métropolitain.



LES «RIVES D'ALLIER»

Les «rives d'Allier»



• **Contexte**
L'aménagement de la rive droite du lac d'Allier offre l'opportunité de reconverter la zone de 18 ha du stade Darragon, lui-même rénové en 2002. Les terrains en friche qui l'entourent (*anciens abattoirs, parking disgracieux, terrain de sport annexe à relocaliser dans le parc omnisports*) sont classés en zone à urbaniser AU dans le nouveau Plan Local d'Urbanisme. Ce site est privilégié par sa proximité du cœur historique de la cité, par son orientation ouest au bord du lac d'Allier et par sa situation à l'entrée de la Ville choisie pour être en connexion directe avec l'antenne autoroutière à la veille d'être réalisée. Trois études de définition viennent d'être réalisées pour illustrer les enjeux urbains et environnementaux de ce grand projet.



- Maître d'ouvrage : Ville de Vichy
- Partenariat : En cours d'investigation (investisseurs publics et privés)
- Coût de l'opération : non déterminé
- État d'avancement : diagnostic et trois études de définition réalisées
- Échéance de réalisation : ZAC en 2008 et début de l'opération en 2009

Un nouvel habitat en relation avec la rivière

• **Objectifs**
La réalisation de l'esplanade en rive droite constitue le préambule au développement de ce grand projet visionnaire. L'objectif sera de compléter le parc bâti de Vichy, entre le Sichon et le parc des Ailes, par un programme mixte d'habitat et d'activités présentant une haute qualité architecturale et environnementale, susceptible d'offrir à de nouvelles populations d'actifs un cadre de vie moderne au sens du développement durable, en alternative avec la tendance au mitage pavillonnaire de la campagne. Le traitement paysager des aménagements de ce quartier renforcera le caractère de ville-parc présenté par la cité thermale au bord de l'Allier. Ce quartier innovant contribuera dans le futur à conforter l'identité environnementale de Vichy à l'échelle du Grand Clermont telle qu'elle est visée par le projet métropolitain et à développer de nouveaux rapports positifs entre les citoyens et leur rivière.



• **Enjeux**
L'enjeu du grand projet des «Rives d'Allier» est de renforcer l'identité environnementale de Vichy, d'en moderniser l'image et d'en dynamiser le développement. Il est aussi de participer à l'essor du Grand Clermont en offrant sur son aire métropolitaine un site d'habitat et d'activité contemporain, attractif et emblématique complétant les offres traditionnelles de ses centres urbains. Il est enfin de proposer une alternative à l'éparpillement de l'urbanisation et de contribuer à la mise en valeur du cours de l'Allier dans le grand site inscrit qu'il traverse à Vichy.



Vue aérienne du site du stade bordé par la future voie verte - Y. Le Chapelin

PARC NATUREL URBAIN

Un grand espace de relation avec l'Allier sauvage



• Contexte

Le grand secteur de 120 hectares situé en rive gauche de l'Allier, entre le Parc Omnisports de Vichy (120 ha) et la zone protégée de Charmeil (230 ha), est entièrement inondable et jusqu'ici consacré à des activités peu valorisantes pour la rivière comme pour la ville (extraction de granulats, décharge de matériaux, culture intensive). Sa position stratégique, à proximité immédiate de la cité thermale, sur le trajet de l'axe d'entrée à Vichy projeté depuis le contournement nord et l'antenne autoroutière, a été identifiée dans le schéma directeur de l'agglomération comme propice au développement d'un parc naturel urbain. La maîtrise foncière d'une partie de ces terrains est déjà assurée par la Ville de Vichy, comme pour l'ensemble du Parc Omnisports.

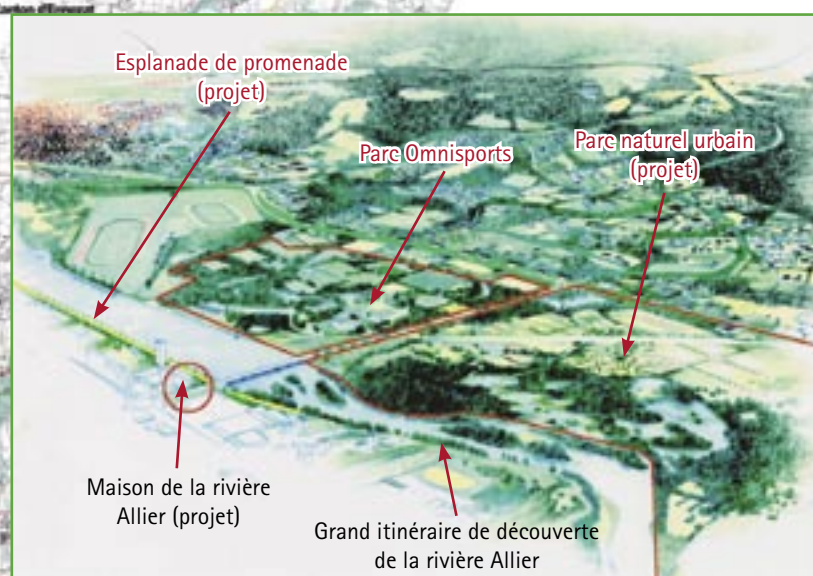
Maître d'ouvrage : Ville de Vichy ou Vichy Val d'Allier

Partenariat : non déterminé

Coût de l'opération : 32 000 000 euros

État d'avancement : maîtrise foncière partiellement réalisée, étude à engager

Échéancier de réalisation : non déterminé



15a



Vue aérienne du site depuis la rive droite - Y. Le Chapelin

• Enjeux

Les enjeux de la reconversion de cette plaine alluviale sont multiples : rapprocher la rivière sauvage du cœur de la cité touristique, participer au confortement du couloir écologique, offrir aux habitants et aux visiteurs un site exemplaire et attractif de découverte des milieux naturels de l'Allier, sensibiliser le grand public à la préservation de la rivière, constituer un terrain d'application pour la Maison de la rivière Allier, ainsi qu'un lieu d'expérimentation pour l'Observatoire projeté (évaluation des pressions de la fréquentation humaine sur le milieu naturel), et participer à la réduction des risques d'inondation pour l'aval en augmentant le potentiel de rétention des crues.



Vue aérienne du site en rive gauche - Y. Le Chapelin

LES TROIS BOUCLES

Les trois boucles



• Contexte

Avec le Parc naturel urbain et le site de Charmeil, le site des Trois boucles s'inscrit dans un projet global de découverte de la nature et de sensibilisation au cœur de l'agglomération de Vichy. Les Trois boucles formées par la rivière en amont de Vichy forment un ensemble de taille significative aux caractéristiques variées et complémentaires : anciennes gravières en rive gauche, reconverties en étangs de pêche ; presqu'île de la Croix Saint-Martin en rive droite, consacrée au captage d'eau potable ; boucle des îles en rive gauche, abritant campings, jardins familiaux et équipements sportifs. Cet ensemble, actuellement sous-valorisé et pour partie en friche, se situe en zone inondable d'aléa moyen et présente un caractère relativement sauvage.



Maître d'ouvrage : Vichy Val d'Allier

Partenariat : Communes concernées (*partenariat financier*) ; Conservatoire des sites de l'Allier (*animateur Natura 2000 et partenariat technique*) ; Plan Loire Grandeur Nature

Coût de l'opération : Estimé à 350 000 euros (*actions de gestion, suivi scientifique et actions de valorisation et de communication*)

État d'avancement : Acquisitions foncières et étude d'urbanisme en cours

Échéancier de réalisation : 2007-2012 (*début des travaux au 2nd semestre 2007*)

Un milieu naturel ouvert aux loisirs et au tourisme



Vue aérienne du site - Y. Le Chapelin

• Objectifs

Le schéma directeur de l'agglomération de Vichy a identifié ces trois boucles comme un site propice à la restauration du milieu fluvial, aux loisirs doux et à l'hébergement touristique de plein air. L'institution d'une Zone d'Aménagement Différée sur la Boucle des Îles a facilité l'acquisition progressive des emprises foncières nécessaires à la maîtrise du site et à son entretien. L'objectif est de conserver la vocation de loisir de sa partie nord (*en y créant de nouveaux équipements sportifs*) tout en préservant les qualités naturelles du paysage au sud (*en le dotant de chemins de randonnée et de sentiers de découverte*). Les jardins et cabanons ouvriers ne seront pas détruits mais aménagés pour que le public et les enfants des écoles puissent faire connaissance avec ces usages qui font partie de l'identité culturelle des lieux.

• Enjeux

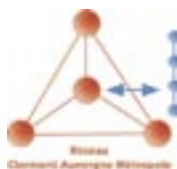
Le principal enjeu d'un tel projet est d'affirmer la présence de la rivière jusqu'au cœur de l'agglomération, en y organisant ses usages traditionnellement tournés vers les loisirs de plein air et de nature. La protection du caractère naturel de ses berges et la renaturation de leurs parties altérées s'inscrit dans la perspective plus large de confortement du couloir écologique fluvial. D'une façon plus générale, ce site, et en particulier la Boucle des Îles, reliée dans l'avenir par une passerelle au centre de la ville thermale, participera au développement et à la diversification de son offre d'accueil et d'hébergement touristique.

• **Groupe de travail « Plaque urbaine » :**

- **David Besson**, chargé d'études, SGAR Auvergne
- **Isabelle Coll**, service mission développement, Clermont Communauté
- **Florian Degrutère**, coordinateur, Agence d'Urbanisme Clermont Métropole
- **Jean Michel Demard**, Pôle observation, Agence d'Urbanisme Clermont Métropole
- **William Hamlet**, chargé de mission, direction de l'urbanisme, Ville de Vichy
- **Joël Herbach**, directeur de l'urbanisme, Ville de Vichy (chef de projet)
- **Gilles Lambert**, responsable DAET, Direction Régionale de l'Équipement
- **Damien Lebre**t, chargé de mission, ADIMAC
- **Véronique Mignaval**, service du développement, Conseil Régional d'Auvergne
- **Mickaël Perraud**, directeur aménagement et développement, Vichy Val d'Allier

• **Invités du groupe de travail :**

- **Nathalie Bernard**, chargée de mission « eau », direction de l'environnement, Conseil Régional d'Auvergne
- **Mathieu Boisseau**, responsable de l'aménagement, Vichy Val d'Allier
- **Stéphane Combelles**, directeur de l'environnement, Conseil Général de l'Allier
- **Jean-Michel Delaveau**, chargé de l'aménagement et du développement durable, DRE Auvergne
- **Hélène Etienne**, SAGE Allier aval, Etablissement Public Loire
- **Valérie Fresneda**, responsable planification et cadre de vie, Agence d'Urbanisme Clermont Métropole
- **Patrick Mirowski**, chargé de mission, DIREN Auvergne
- **Rodolphe Rideau**, responsable « eau » de la direction de l'environnement, Conseil Général de l'Allier



Janvier 2007 - Plaque urbaine Clermont - Vichy